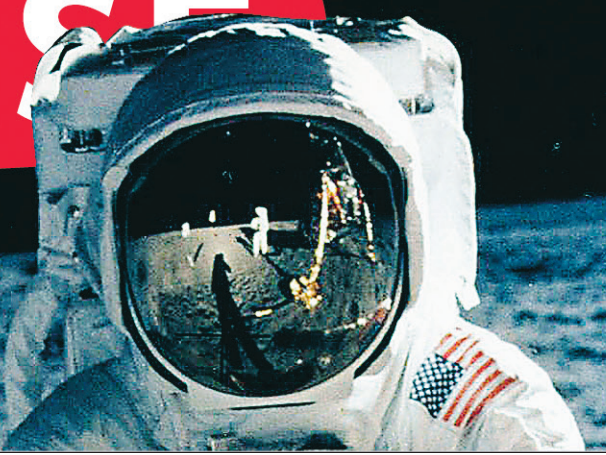


APOLLO 11

IL Y A 35 ANS,
L'HOMME MARCHAIT
SUR LA LUNE
PAGES A2 ET A3



JUSTE POUR RIRE

DRÔLEMENT TOUCHANT
PAGE 3



CLÉMENCE DESROCHERS

CABINET MARTIN

Coderre serait écarté

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA - Le premier ministre Paul Martin se donnera un cabinet électoral aujourd'hui en reconduisant dans leurs fonctions les piliers de son gouvernement, tels que Ralph Goodale, Anne McLellan et Joe Volpe, en congédiant au moins un ministre influent du Québec, Denis Coderre, et en donnant une promotion à des recrues comme Ken Dryden et Ujjal Dosanjh.

Élu le 28 juin à la tête d'un gouvernement minoritaire - un tel gouvernement a une durée de vie moyenne de deux ans -, M. Martin a passé les dernières heures à assembler avec ses proches collaborateurs un Conseil des ministres qui, calculent-ils, permettra aux libéraux de regagner la confiance des électeurs après la sévère correction subie aux urnes dans la foulée du scandale des commandites.

Dans cet imposant jeu de chaises musicales - six ministres ont été défaits aux dernières élections et certains n'ont manifestement pas été à la hauteur des attentes du premier ministre - le Québec devrait conserver sensiblement le même poids qu'il dispose à la table du cabinet depuis que Paul Martin est aux commandes. La province aura six ministres en plus du poste de premier ministre, même si les libéraux ont perdu 16 sièges dans la province.

Parmi les piliers du gouvernement, Ralph Goodale conservera le ministère des Finances et Anne McLellan gardera son poste de vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique.

► Voir CABINET en A8

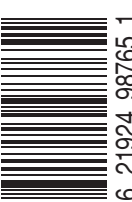
Mon clin d'oeil **STÉPHANE LAPORTE**
Jean Lapierre et Stéphane Dion seront-ils ministres ou simples députés? Droit devant ou loin derrière?

SOMMAIRE

Astrologie du jour	LP AFFAIRES 11
Bandes dessinées	LP AFFAIRES 9
Bridge	LP AFFAIRES 12
Décès	LP AFFAIRES 12, 13
Feuilleton	LP AFFAIRES 9
Forum	A 14, 15
Horaires télévision	JUSTE POUR RIRE 5
Loterie	A 6
Monde	A 12, 13
Mots croisés	LP AFFAIRES 9 et SPORTS 12
Mot mystère	LP AFFAIRES 9
Observateur	LP AFFAIRES 10
Petites annonces	LP AFFAIRES 11 et LP AFFAIRES 2

Météo

Passages nuageux, maximum 27, minimum 18, plus de détails en page SPORTS 16



MOLSON SUR LE POINT DE FUSIONNER

LAURIER CLOUTIER

Molson, la plus ancienne brasserie d'Amérique du Nord établie sur les rives du Saint-Laurent à Montréal depuis 1786, et Adolph Coors, de Denver au Colorado, négocient en vue de fusionner leurs activités. Leur union, qui devrait être scellée bientôt, donnerait naissance à un nouveau leader nord-américain ayant des ventes totales de 10 milliards de dollars par année.

Les deux entreprises ont confirmé en fin d'après-midi hier, après la fermeture de la Bourse, discuter « d'une fusion d'égaux ». « Les modalités demeurent encore cependant à l'étape de la discussion », ont-elles précisé dans un communiqué.

Les négociations ont par contre déjà franchi des étapes cruciales. Ainsi, Coors et Molson ont annoncé des nominations importantes à la direction de la nouvelle brasserie fusionnée. Eric Molson, président du conseil de Molson, est nommé président du conseil de Coors/Molson. Le chef de la direction de Coors, Leo Kiely, devient chef de la direction de la nouvelle brasserie. Quant au président et chef de la direction de Molson, Daniel J. O'Neill, il occupera le poste de vice-président du conseil de Coors/Molson.

► Voir MOLSON en A6

La chronique de Sophie Cousineau dans La Presse Affaires, page 1

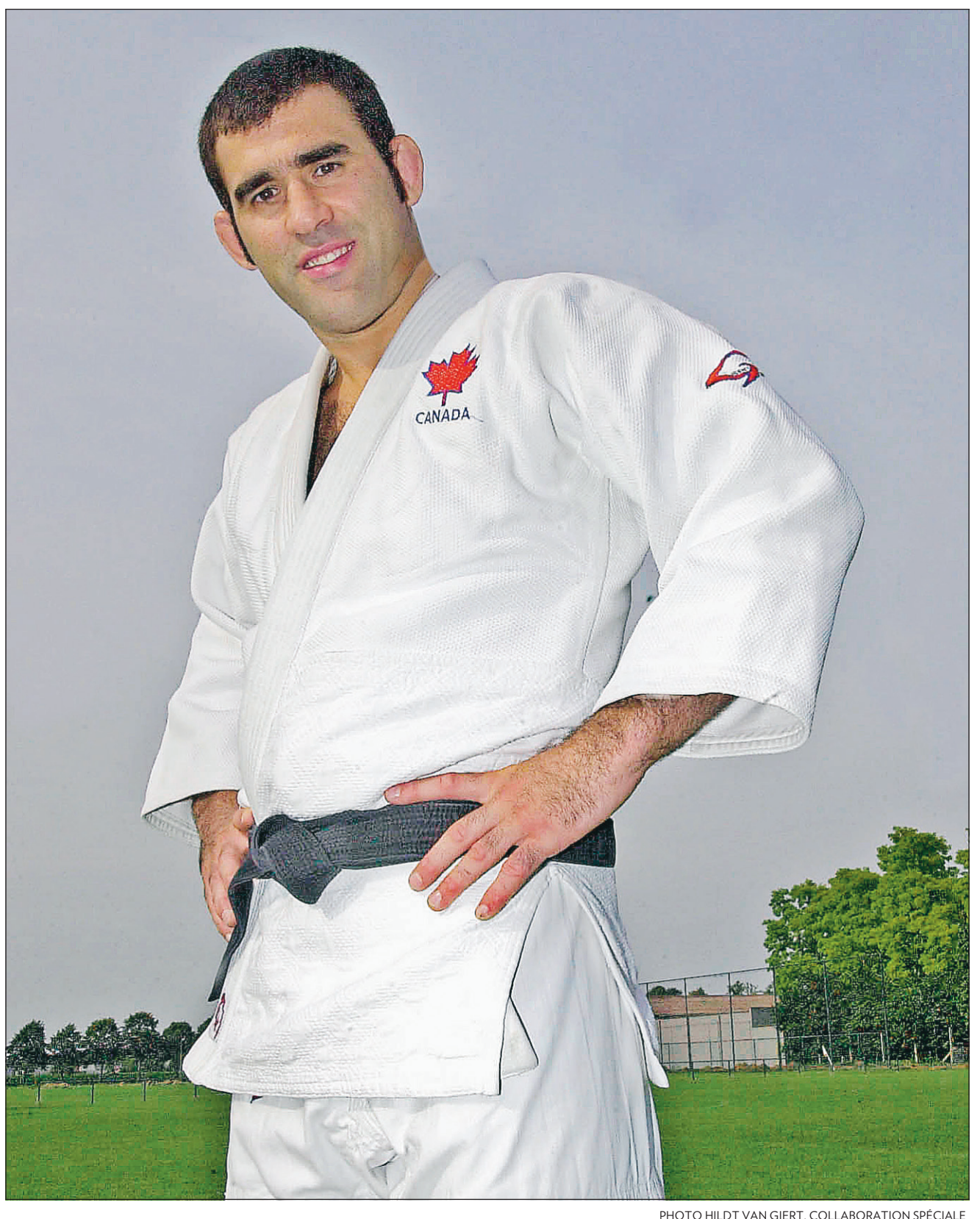


PHOTO HILDT VAN GIERT, COLLABORATION SPÉCIALE

Le judoka montréalais Nicolas Gill a appris la bonne nouvelle en Belgique, où cette photo a été prise hier, alors qu'il poursuit son entraînement en prévision des Jeux olympiques.

Athènes Nicolas Gill sera porte-drapeau

«Un grand honneur et un plaisir»

SIMON DROUIN

Au début du mois de juin, Nicolas Gill se demandait encore si son genou droit tiendrait le coup pour lui permettre de participer à ses quatrièmes Jeux olympiques. Six semaines ont passé et voilà que le judoka montréalais sera la tête d'affiche de la délégation canadienne à la cérémonie d'ouverture des Jeux d'Athènes, le 13 août.

Gill, 32 ans, a en effet été choisi porte-drapeau du Canada, a annoncé hier le Comité olympique canadien (COC), qui reconnaît ainsi l'excellence, la détermination et la persévérance démontrées pendant toute sa carrière par le plus grand judoka canadien de l'histoire. Le Canada enverra 266 athlètes à Athènes, soit 134 femmes et 132 hommes.

« Il y a trois champions olympiques et plusieurs champions du monde en titre au sein de l'équipe olympique canadienne. J'ai donc été le premier surpris quand on a communiqué avec moi pour m'annoncer cette nouvelle. Rentrer dans le stade à Athènes avec le drapeau canadien, ce sera l'un des plus beaux souvenirs de ma carrière », a réagi Gill, de la Belgique où il poursuit son entraînement en prévision des Jeux.

En 17 ans de compétitions internationales, Gill a gagné trois médailles à des championnats du monde et deux médailles olympiques, le bronze à Barcelone, en 1992, et l'argent à Sydney, en 2000.

► Voir ATHÈNES en A6

Tous les détails sur la délégation canadienne dans le cahier Sports

«Dehors, c'était la mort qui l'attendait»

Julie Bureau a été hébergée pendant trois ans par le même homme, en Beauce

NATHAËLLE MORISSETTE

BEAUCEVILLE - Bien que les parents de Julie Bureau aient vécu des années d'angoisse en tentant désespérément de retrouver leur fille, l'homme qui dit l'avoir hébergée chez lui pendant trois ans assure qu'il n'a aucun regret car il estime qu'il lui a sauvé la vie.

« Si elle avait été heureuse, elle ne serait pas partie de la maison, a déclaré à La Presse l'homme chez qui elle aurait habité au cours des trois dernières années. En l'accueillant

ici, je l'ai sauvée. Si je la mettais dehors, c'était la mort qui l'attendait. »

Alors que certains la croyaient morte, la jeune femme de 17 ans aurait vécu chez un homme de 38 ans, que l'on appellera Pierre. C'est à l'intérieur d'une jolie maison de briques roses, juchée sur une colline, à Beauceville, qu'elle se serait réfugiée.

Il y a près de trois ans, alors qu'il faisait des courses, Pierre affirme avoir aperçu une jeune femme marchant sur le bord de la route. « J'ai

vu une fille d'une vingtaine d'années, a-t-il raconté hier, assis à la table de sa cuisine. Elle ne savait même pas où elle était, elle m'a dit qu'elle n'avait pas mangé depuis deux jours et elle m'a demandé si je connaissais un endroit où elle pouvait aller coucher. »

La voyant ainsi démunie, Pierre, qui dit avoir été vaincu qu'elle avait 19 ans, a décidé de la prendre sous son aile et de lui offrir un repas. Selon lui, la jeune femme voulait faire une croix sur son passé : ses cheveux roux avaient été teints en noir et elle

se présentait sous un faux nom.

« Elle m'a dit qu'elle s'appelait Nancy. Elle m'a raconté qu'elle habitait dans un village près de Sherbrooke et qu'elle avait décidé de partir parce qu'elle avait des problèmes familiaux, mentionne-t-il. Peu à peu, on est devenu amis, puis je l'ai vite considérée comme ma petite soeur. J'ai donc décidé de la prendre en charge. »

► Voir JULIE en A4

La DPJ fait le point, page A4



OFFRE SPÉCIALE
Lunettes de soleil selon votre prescription
Verres et monture **99\$**

GREICHE SCAFF
OPTOMÉTRISTES
www.greiche-scaff.com

Achetez maintenant et payez en 12 versements sans intérêt
Sur approbation de crédit.
Examen de la vue
Vaste choix de montures signées
(514) 336-4444
Sans frais 1 877 667-2020

APOLLO 11 IL Y A 35 ANS



Neil Armstrong, Michael Collins et Buzz Aldrin

«*Je crois que notre nation devrait s'engager à réaliser l'objectif de faire atterrir un homme sur la Lune, puis de le ramener sain et sauf sur Terre, avant que cette décennie ne s'achève.*»

— John F. Kennedy, 25 mai 1961

Où étiez-vous le 20 juillet 1969 ?

MICHEL MUNGER

«Je n'ai pas pu voir l'alunissage en direct. J'étais sur un petit bateau, en voyage avec mes parents dans les îles grecques de la Méditerranée. Ce n'est que quelques jours plus tard, à Paris, que j'ai pu voir des images de l'événement. C'était le rêve de ma jeune vie à l'époque de voir les Américains poser le pied sur la Lune. J'avais suivi tout le programme en détail, mais j'ai manqué l'alunissage.»

— Charles Tisseyre

«J'avais 9 ans, j'étais devant une télévision couleur et j'y ai assisté dans le salon avec ma famille. Mon souvenir, c'est qu'il faisait très clair dehors. J'étais épais à cet âge-là, et je pensais que les États-Unis étaient le plus grand pays du monde! Je n'avais aucune idée de la raison pour laquelle ils allaient là, mais c'est une des choses qui ont marqué mon enfance.»

— Guy A. Lepage

«J'avais 14 ou 15 ans. J'étais devant la télé à Saint-André-d'Argenteuil, en pleine campagne. Ça me paraissait extraordinaire. J'étais allé deux fois à Montréal et c'était quelque chose, alors aller sur la Lune... Ça m'a beaucoup impressionné. Mon père disait que ça avait été tourné dans un studio! Il n'y a jamais cru.»

— Gilbert Rozon

«J'étais à Natashquan et j'avais une lunette de sept centimètres d'ouverture. J'essayais de voir ce que je pouvais: le temps était très clair, il faisait très beau et j'étais dans

un champ. Je ne peux pas dire que j'ai vu les traces de pas sur la Lune, mais j'ai pu distinguer les monts aux côtés desquels ils ont débarqué. C'était tout à fait étonnant, la façon des humains d'aller voir à l'extérieur à quel point l'Espace est immense et à quel point, sur la Terre, ils ne prennent pas du tout le temps de regarder à l'intérieur d'eux-mêmes. Ce n'est pas humaniste ou humanitaire, mais très humain.»

— Gilles Vigneault

«J'étais en train d'emménager dans mon premier appartement, rue Saint-André, qui me coûtait 64\$ par mois! Je regardais ça sur ma première télévision couleur de sept pouces. J'étais un peu sceptique, mais j'ai fini par y croire.»

— Michel Tremblay

«J'étais en vacances à Cannes, et des gens de toutes les nationalités s'étaient réunis dans la grande salle de réception de l'hôtel Martinez. J'ai rencontré ce soir-là quelqu'un qui a fait partie de ma vie pendant deux ans. Nous étions éblouis. C'était une drôle d'ambiance, comme si tout le monde se connaissait.»

— Dominique Michel

«J'avais 25 ans. J'étais à la campagne chez des amis dans les Laurentides. Ils habitaient au sommet d'une montagne et le ciel était très clair. Nous étions une vingtaine et nous avons regardé ça à la télé à l'intérieur du chalet. C'était impressionnant et excitant. Nous avions vu ça dans *Tintin* auparavant!»

— Simon Durivage



Cette photo de clair de Terre est devenue l'une des plus vendues au monde.

Le choix de Kennedy

OLIVIER-LOUIS ROBERT
COLLABORATION SPÉCIALE

À l'origine, le projet Apollo, officiellement présenté à l'industrie le 28 juillet 1960, était un programme de développement technologique qui prévoyait l'envoi d'humains sur la Lune à l'horizon des années 80. Évidemment, la célèbre allocution du président Kennedy devant le Congrès, 10 mois plus tard, change la donne. Les responsables de la NASA sont confrontés au défi présidentiel de respecter une échéance serrée, «avant que la

décennie ne s'achève.»

Il faut donc régler la question cruciale de la trajectoire qu'emprunteront les vols habités d'Apollo pour le voyage Terre-Lune. Ce choix de la trajectoire déterminera les moyens, en ce qui concerne les vaisseaux spatiaux et les infrastructures au sol, pour y parvenir. Trois écoles de pensée s'affrontent :

• Propulsion nucléaire

Le mode direct (Direct Ascent) nécessite l'emploi d'une fusée démesurément puissante, à cinq étages, propulsée en partie à l'énergie

nucléaire et surmontée d'une capsule habitée. Jamais construite, cette fusée nucléaire, la Nova, aurait théoriquement été capable d'emporter 72 640 kg, presque deux fois la capacité de la *Saturn 5*. Ses trois premiers étages auraient accéléré l'ensemble vers la Lune. Le quatrième aurait servi à la descente sur le sol lunaire alors que le cinquième étage aurait assuré le retour vers la Terre ;

• Assemblée dans l'espace

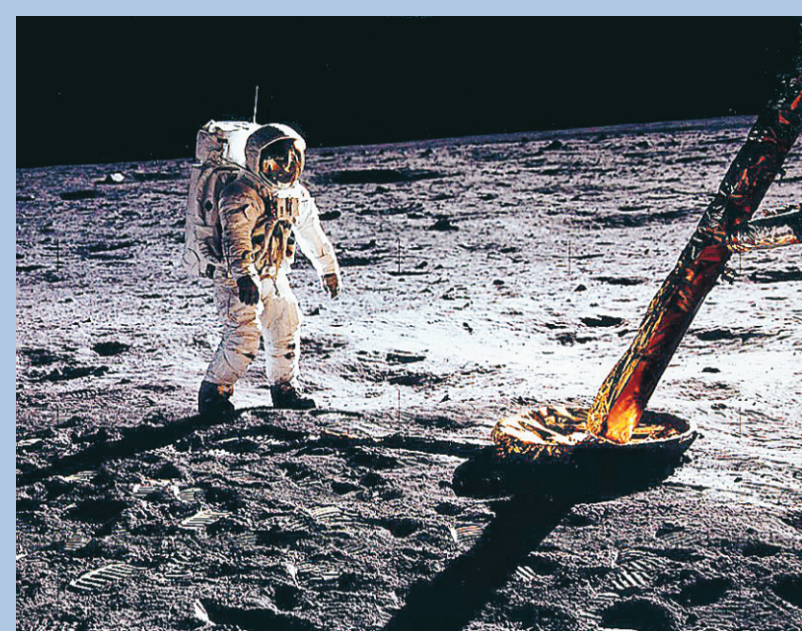
Le mode EOR (Earth Orbit Rendezvous) de rendez-vous et d'assemblage en orbite terrestre. Cette option, longtemps favorisée par le légendaire Wernher von Braun, le père des fusées Saturn, prévoit la construction en orbite terrestre de stations spatiales d'où on assemblerait les différents éléments d'un train lunaire. Le mode EOR requiert donc l'emploi de lanceurs moins puissants et garantit une certaine sécurité ;

• En orbite autour de la lune

Le mode LOR (Lunar Orbit Rendezvous) de rendez-vous et d'arrimage en orbite lunaire, option ardemment défendue par John Cornelius Houbolt, alors chef de la division de mécanique théorique au Langley Research Center de la NASA à Hampton, Virginie. Cette solution risquée, prévoit que le module lunaire et le module de commande s'envolent ensemble à bord d'une *Saturn 5*. Après l'arrivée des deux modules en orbite autour de la Lune, le module lunaire se détache du module de commande (qui reste en orbite) pour descendre à la surface. La trajectoire LOR, la seule qui permette de respecter l'échéance fixée par Kennedy, est finalement retenue par la NASA le 11 juillet 1962.



Voilà 35 ans aujourd'hui, Neil Armstrong popularisait l'expression «un petit pas pour un homme, un bond de géant pour l'humanité».



Une compagnie québécoise, Trains d'atterrissage Héroux, a construit neuf des 10 composantes du train d'alunissage.

Des pieds du Québec sur la Lune

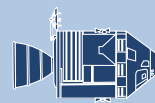
Les six étages de descente abandonnés sur la Lune par les équipages des missions Apollo 11, 12, 14, 15, 16 et 17 reposent pour l'éternité sur les pieds de leur train d'atterrissage *made in Quebec*. Vers la fin de 1965, la société Trains d'atterrissage Héroux (aujourd'hui Héroux-Devtek) de Longueuil, grâce au travail acharné de son directeur des ventes de l'époque, Lionel Whyte, se voyait attribuer par Grumman Aircraft (aujourd'hui Northrop Grumman), responsable de l'étage de descente du module lunaire, le contrat pour la construction de neuf des 10 articles composant le train d'atterrissage du module lunaire.

«Il a fallu créer des outils spéciaux pour procéder à leur fabrication», se souvient Fernand Michon, aujourd'hui âgé de 84 ans et qui a supervisé le prestigieux contrat.

Avant la fin de l'été 1967, Héroux livra ainsi 68 jambes (et pieds!) des trains d'atterrissage pour les 15 modules lunaires commandés par la NASA (quatre jambes par train ; deux trains de réserve).

Gilles Labbé, l'actuel président de Héroux-Devtek, s'intéresse à l'évolution du projet Constellation. «Au fur et à mesure qu'il prendra forme, on suivra cela de près, pour voir s'il n'y a pas un rôle pour nous, là-dedans...»

APOLLO 11 IL Y A 35 ANS



ON A MARCHÉ SUR LA LUNE



35 ans déjà depuis les premiers pas d'Armstrong et d'Aldrin

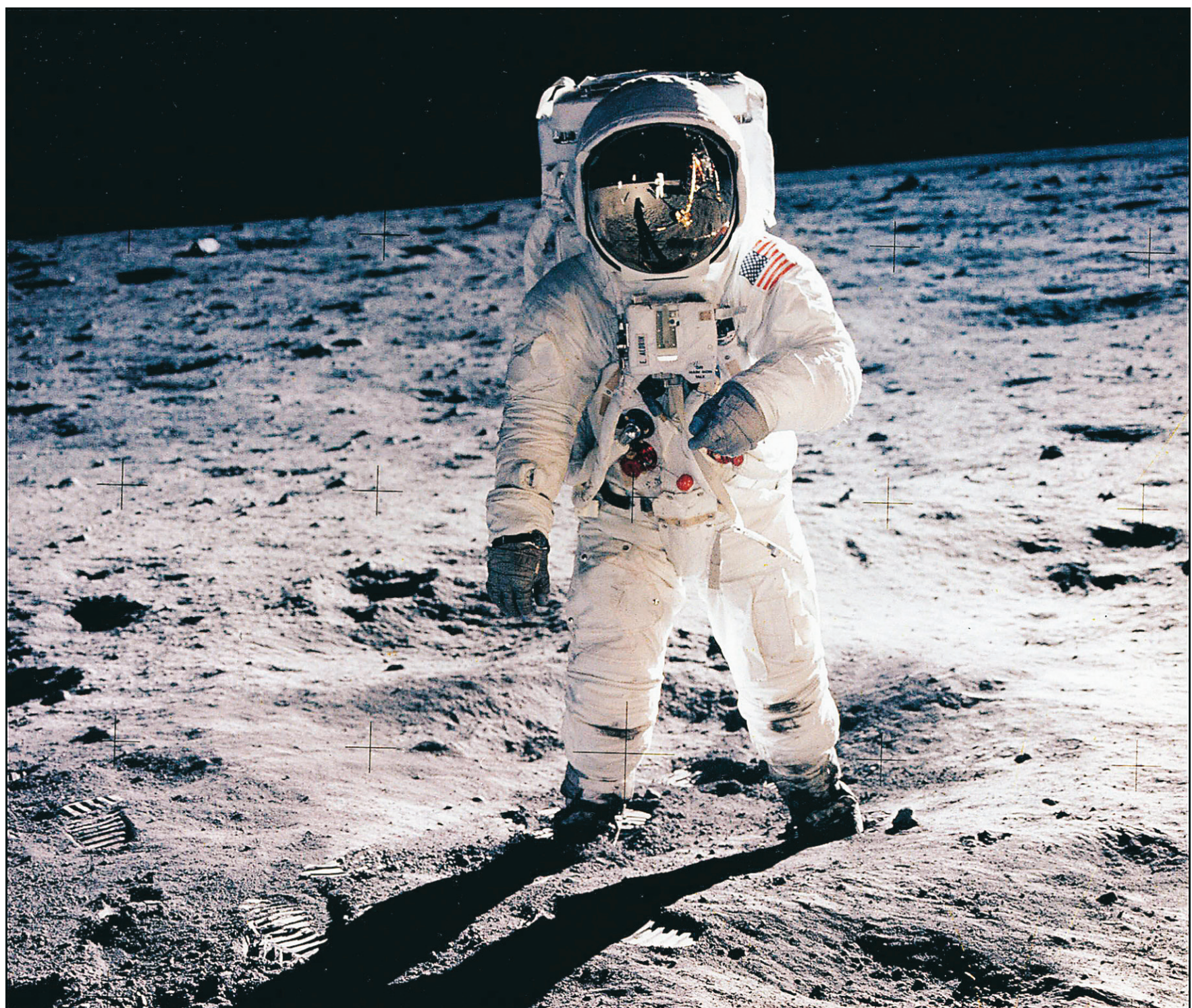
OLIVIER-LOUIS ROBERT
COLLABORATION SPÉCIALE

Le dimanche 20 juillet 1969. À Montréal, en cette fin d'après-midi ensoleillé, il est précisément 16h 17m 42s HAE lorsque, au terme d'une manœuvre de descente plutôt mouvementée, le commandant d'*Apollo 11*, Neil Armstrong, annonce calmement: «Houston, Tranquility Base, here. The *Eagle* has landed!» (Houston, ici la base de la Tranquillité. L'Aigle a atterri!). Le module lunaire *Eagle*, qui s'était détaché deux heures et demie plus tôt du module de commande *Columbia*, vient de se poser. Cinq mois avant l'échéance fixée par le président Kennedy en 1961, les États-Unis atteignent l'objectif du projet Apollo en réalisant un vieux rêve de l'humanité, celui de déposer des humains sur le sol de la Lune.

Six heures plus tard, Armstrong ouvre le sas de sortie du module lunaire. Il descend lentement les neuf barreaux de l'échelle fixée contre une des jambes du train d'atterrissage. Au deuxième barreau, il tire une poignée qui déploie une caméra de télévision qui le filme à partir de cet instant. Dès lors, sur Terre, au moins 600 millions de citoyens du Village global attendent, les yeux rivés sur le petit écran, le geste historique qui marquera un nouveau chapitre de l'histoire de l'humanité.

Au bas de l'échelle, l'astronaute américain s'arrête et examine le sol, en constatant que les assiettes du train d'atterrissage d'*Eagle* sont légèrement enfoncées de seulement deux ou trois centimètres dans le sol. «La surface apparaît granuleuse, c'est presque comme de la poudre...» À 22h 56min 20s HAE, heure de Montréal, Neil Alden Armstrong, né le 5 août 1930 sur une ferme située à une dizaine de kilomètres de Wapakoneta, en Ohio, avance prudemment le pied gauche, tâte le terrain autour de l'assiette où il se trouve et se décide à s'avancer. Pour la première fois de l'Histoire, un être humain marche sur une surface autre que celle de la Terre. «That's one small step for (a) man, one giant leap for Mankind» («C'est un petit pas pour un homme mais un bond de géant pour l'humanité»), prononce-t-il avec l'accent typique des gens de son État natal où on a tendance à éluder certaines voyelles.

Pendant ce temps, à l'intérieur du module lunaire, Buzz Aldrin prend des photos, la première étant celle, devenue classique, de l'empreinte dans le sol lunaire de la botte du pied gauche d'Armstrong. À 23 h11, c'est à son tour de descendre. Après avoir jeté un coup d'œil panoramique, alors qu'il constate le contraste brutal des couleurs du sol lunaire éclairé par le soleil avec la nuit d'encre du cosmos, Aldrin lance, au comble de l'émotion: «Quelle belle vue... toute



Edwin «Buzz» Aldrin, l'un des trois astronautes d'*Apollo 11*, photographié par Neil Armstrong sur la Lune.

PHOTOS NASA

cette magnifique désolation!» Les deux astronautes, évoluant dans un scaphandre pesant 83 kg sur Terre mais seulement 14 kg dans la gravité réduite de la Lune, restent deux heures et demie sur le sol lunaire, y récoltant quelque 21 kg de roches. Parmi les équipements qu'ils laissent derrière eux, il y a une plaque commémorative fixée à une jambe du train d'atterrissage, et qui se lit ainsi: «Ici des hommes de la planète Terre ont posé le pied sur la Lune pour la première fois. Juillet 1969. Nous sommes venus en paix pour le bénéfice de toute l'humanité.» Aujourd'hui, l'Amérique, après avoir piétiné en orbite terrestre depuis la fin des missions Apollo, en décembre 1972,

commence à préparer l'infrastructure qui lui permettra, avec l'aide de ses partenaires internationaux, d'aborder le prochain chapitre de l'exploration spatiale, soit un retour à la Lune — pour s'y installer en permanence cette fois-ci — et, à terme, des missions habitées sur Mars. C'est ce qu'a annoncé le 14 janvier dernier le président George W. Bush en dévoilant ce jour-là les grandes lignes de l'initiative Lune-Mars, dont l'élément-clé est le projet Constellation. Pendant moderne du projet Apollo, ce projet vise à développer les systèmes de transport requis pour réaliser cette nouvelle vision de l'exploration humaine de l'espace.



L'empreinte lunaire de Neil Armstrong.



Sergeï Korolev

URSS

Le programme n'a jamais décollé

Même si le père du programme spatial soviétique, le légendaire Sergueï Korolev, s'était penché sur un concept de fusée lunaire habitée dès 1956, le gouvernement de l'Union soviétique n'a pas eu de réponse immédiate au défi lunaire lancé par le président Kennedy en mai 1961.

C'est seulement à partir de 1963, lorsqu'il devient apparent que les États-Unis vont sérieusement au sujet du programme Apollo, que les instances soviétiques organisent la riposte.

Le 3 août 1964, le Comité central du Parti communiste et le Conseil des ministres de l'URSS émettent le décret 355-268 qui lance officiellement

l'Union soviétique dans la course pour déposer un homme sur la Lune. Au cœur de ce programme N1/L3, l'énorme fusée lunaire *N-1* (N pour Nossitel qui signifie porteur en russe) qui, avec ses 105 mètres de haut, se compare seulement avec la *Saturn 5* américaine. Ressemblant au plan de vol adopté pour le programme Apollo, le programme N1/L3 (L3 désignait l'ensemble constitué par les modules de commande, de services et d'alunissage. Le module de commande n'était autre que la capsule *Soyouz* originale qui, dans sa version d'aujourd'hui, sert à transporter trois cosmonautes vers la Station spatiale internationale) prévoit l'atterrissage d'un seul cosmonaute sur la Lune (on avait

choisi Alexeï Leonov, le premier être humain ayant marché dans l'espace, en 1965).

Quatre essais en vol de la *N-1*, le 21 février 1969, le 3 juillet de la même année, le 27 juin 1971 et le 23 novembre 1972, se soldent par des échecs retentissants qui éliminent tout espoir de planter le drapeau rouge sur la Lune. Ces échecs sont le résultat d'une suite de mauvaises décisions prises sur fond de rivalités personnelles. Par exemple, Korolev s'oppose à Valentin Glouchko, le grand concepteur de moteurs-fusées, qui refuse de concevoir le moteur puissant devant équiper l'étage de base de la *N-1*. En désespoir de cause, Korolev se tourne vers Nikolai

Kuznetsov, spécialiste des moteurs pour avions à réaction. Korolev se résigne donc à utiliser des moteurs beaucoup moins puissants, disposés en grappe de 30 pour propulser le premier étage de sa fusée. C'est le système de coordination de ces engins, dont l'électronique et l'informatique n'était pas au point, qui causera l'échec des quatre vols d'essai.

Aujourd'hui, les Russes travaillent sur un concept appelé Klipper, une version évoluée du vaisseau *Soyouz* qui pourrait être utilisé pour transporter jusqu'à six passagers dans l'espace. Et les moteurs-fusées qui équipent la puissante *Atlas 5* américaine sont les lointains descendants améliorés des moteurs de Kuznetsov.

ACTUALITÉS

La DPJ poursuit l'évaluation de Julie Bureau

NICOLAS BÉRUBÉ

La jeune Julie Bureau, retrouvée samedi après une longue fugue de près de trois ans, restera sous la protection de la Direction de la protection de la jeunesse au cours des prochains jours, peut-être même jusqu'à lundi.

C'est ce qu'a annoncé hier la DPJ de l'Estrie, qui a indiqué que la jeune femme se « portait bien » et qu'elle se disait étonnée de l'at-

tention que son histoire suscite. Les responsables de la DPJ n'ont pas précisé si la jeune fugueuse a manifesté le désir de revoir ses parents.

Selon son avocate, Stéphanie Côté, ce délai de quelques jours est nécessaire afin d'évaluer son état de santé. « Ce n'est pas une mesure exceptionnelle, c'est un délai normal », a-t-elle dit hier lors d'un point de presse convoqué par la DPJ de l'Estrie. Pour l'instant, Ju-

lie veut décanter. Ce qu'elle a vécu est plutôt inhabituel. »

Le directeur général intérimaire du centre jeunesse Estrie, Carol Filion, a affirmé que l'état de santé de la jeune femme laisse croire que son séjour hors de la maison familiale s'est déroulé dans des conditions favorables, compte tenu des circonstances. « Considérant son état de santé et son équilibre psychologique actuel, on peut supposer qu'elle a rencontré des gens

plus disposés à l'aider qu'à lui nuire », a-t-il dit.

« Aujourd'hui, la jeune fille de 17 ans et demi réalise à quel point il est dramatique pour une communauté de voir un de ses membres s'absenter pendant deux ans et demi. La fugue n'est pas un moyen que l'on privilégie, mais le retour d'un enfant sain et sauf, c'est bien évidemment une bonne nouvelle. »

La DPJ va s'assurer que la famille Bureau a accès au soutien nécessaire

pour permettre à Julie Bureau d'avoir un développement harmonieux dans les prochaines années. Hier, l'organisme a donné l'ordre à la famille de Julie Bureau de ne plus faire de commentaires aux médias.

Julie Bureau était portée disparue depuis septembre 2001. Au fil des mois, les autorités ont émis l'hypothèse qu'elle avait pu être victime de meurtre, ou qu'elle serait morte noyée. Son histoire a fait l'objet d'un documentaire, diffusé à Télé-Québec

« Dehors, c'était la mort qui l'attendait »

JULIE suite de la page 1

Julie Bureau n'allait pas à l'école. Généralement, elle s'affairait à des tâches ménagères à l'intérieur.

Pierre se défend toutefois d'avoir été le complice d'une fugueuse. Il assure également qu'il ignorait que de nombreuses recherches avaient été entreprises pour retrouver sa protégée. « Je n'ai jamais vu de reportages à la télévision portant sur sa disparition. »

L'homme ne se sent donc pas coupable d'avoir prêté main-forte à Julie Bureau. « Pendant trois ans, nous avions notre petite routine. Elle travaillait avec moi sur la terre, elle cuisinait et c'est même elle qui a décoré la maison. Je la présentais à ma famille et à mes amis en disant que c'était ma grande chum de fille. »

La vérité éclate

Aujourd'hui, sa vie bascule. La jeune fille, mystérieusement disparue en septembre 2001, a été retracée samedi dernier alors qu'elle se trouvait dans un marché aux puces. Pierre a encore peine à croire que sa Nancy s'appelle en réalité Julie. « Quand les policiers se sont présentés à la maison samedi soir pour venir l'identifier, les deux bras m'ont tombé, dit-il, encore sous le choc. Mais j'ai quand même dit à Julie que plus vite elle partirait, plus vite elle pourrait revenir. Depuis ce temps, j'ai de la difficulté à dormir et je ne mange presque plus. »



L'homme qui a hébergé Julie Bureau pendant trois ans, en Beauce.

PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE ©

Les gens du coin ralentissent en passant devant sa maison et semblent épier ses moindres faits et gestes. « Je ne sors plus, confie-t-il. Tantôt je suis

allé acheter le journal et j'avais l'impression que tout le monde me regardait. »

Malgré tout, Pierre n'en veut pas à

la jeune femme de lui avoir caché la vérité. « Je pense qu'elle avait de bonnes raisons de le faire. » D'ailleurs, il se dit convaincu que Julie se-

ra de retour sous peu. « Elle était heureuse à Beauceville et je crois qu'elle veut que l'on reprenne le même train de vie qu'avant. »

TECHNIQUEMENT AVANCÉ,
INVARIABLEMENT LEXUS.

Un moteur V6 aussi puissant que certains V8. Une commande individuelle de contrôle de la température. Des capteurs de poids qui désactivent les coussins gonflables pour les jeunes enfants. Des coussins gonflables latéraux surdimensionnés. Impressionnant, n'est-ce pas ? Imaginez maintenant le petit « L » chromé trônant fièrement sur la calandre et vous savez que vous êtes en présence de l'un des VUS les plus respectés de l'industrie. Le Lexus RX 330. Composez le 1 800 26-LEXUS pour rejoindre dès aujourd'hui le concessionnaire Lexus le plus près de chez vous.

LE RX 330 2004

À PARTIR DE
49 900 \$*

À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION

LEXUS

RX330



*Prix de détail suggéré du fabricant pour le RX 330 2004 (HA31UP-R). Transport, préparation, immatriculation et toutes les taxes applicables en sus.

lexus.ca

Soldats canadiens tués en Afghanistan

L'appel du pilote américain rejeté

ASSOCIATED PRESS

BARKSDALE, Louisiane – Le pilote de chasse américain reconnu coupable de manquement au devoir pour avoir bombardé, il y a plus de deux ans, des soldats canadiens en Afghanistan, tuant quatre d'entre eux, a vu son appel être rejeté, hier, par le général qui l'avait déjà jugé responsable.

L'appel du major Harry Schmidt, reconnu coupable lors d'une audience administrative à la base aérienne de Barksdale, en Louisiane, à la suite de l'incident dans le cadre duquel huit soldats canadiens avaient également été blessés, le 17 avril 2002, sera maintenant entendu par un officier supérieur du commandement de combat de l'armée américaine. On ignore encore à quel moment se prononcera le responsable militaire, dont la décision sera finale.

Le lieutenant-général Bruce Carlson, commandant de la 8^e force aérienne des États-Unis, avait prononcé le verdict initial. Il avait alors affirmé, dans une lettre de réprimande, que le major Schmidt avait « agi honteusement » et manifesté « de l'arrogance et un manque de discipline en vol » lors de l'incident.

Le pilote de la Garde nationale de l'Illinois, qui avait reçu l'ordre de renoncer à 5000 \$ US en salaire, avait porté sa cause en appel, estimant que la réprimande avait été motivée par le « désir de monter une campagne de relations publiques plutôt que de voir justice rendue ». L'affaire sera maintenant confiée au général Hal Hornburg, à la tête du commandement de combat aérien américain, qui prendra une décision qui ne pourra faire l'objet d'un nouvel appel.

L'affaire Kazemi pourrait être portée devant un tribunal international

LAURA-JULIE PERREAULT

Outrés de la manière dont la justice iranienne a agi dans le procès de l'accusé du meurtre de Zahra Kazemi, l'avocate iranienne Shirin Ebadi, Prix Nobel de la paix, et les avocats canadiens du fils de la photographe décédée en Iran s'entendent pour dire qu'ils n'attendent plus rien des tribunaux iraniens et veulent saisir la Cour internationale de justice le plus tôt possible.

« La Cour internationale de justice est le prochain arrêt logique sur la route pour obtenir justice dans le dossier de Zahra Kazemi », a dit hier à *La Presse* John Terry, avocat canadien de Stephan Hachemi, le fils de M^{me} Kazemi.

M. Terry faisait ainsi écho à M^{me} Ebadi qui, quelques heures plus tôt, au nom de la famille de la photographe tuée pendant son incarcération en Iran en juin 2003, a laissé savoir qu'elle voulait porter l'affaire devant « un tribunal international ».

La tension monte

La demande commune des avocats survient alors que l'aile conservatrice du pouvoir iranien, qui tient les ficelles de la justice de la république islamique, est attaquée de tous bords, tous côtés.

Hier, l'ambassadeur du Canada en Iran, rappelé au pays dimanche, était en route pour le Canada. Il devrait rencontrer le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, d'ici la fin de la semaine pour faire rapport sur la situation et pour considérer les prochaines mesures à prendre dans l'affaire Kazemi.

« Les actions du gouvernement dépendront du verdict rendu par le juge iranien d'ici une semaine, des informations transmises par l'ambassadeur et des avocats de la famille de Zahra Kazemi », a dit hier Reynald Doiron, porte-parole du ministère des Affaires étrangères.

En Iran, les politiciens réformistes ont dénoncé les agissements de la



PHOTO AP ©

L'Iranienne Shirin Ebadi (à gauche), Prix Nobel de la paix, et Ezzat Kazemi, mère de Zahra Kazemi, en direction du tribunal de Téhéran, dimanche.

justice qui a refusé l'accès dimanche aux diplomates qui voulaient assister, comme la veille, au procès de Mohammed Reza Aghdam Ahmadi, accusé du meurtre quasi intentionnel de M^{me} Kazemi. Le président du pays, Mohammad Khatami, a affirmé

qu'il veut voir « le vrai coupable » traduit en justice.

Derrière des portes closes, le juge, Hossein Shahrabi Farahani, a mis fin dimanche au procès après seulement deux jours d'audiences, sans entendre les témoins que les avocats

de la famille Kazemi comptaient appeler à la barre dans une tentative de démontrer que l'accusé, un agent du ministère des Renseignements, n'est qu'un bouc émissaire dans cette affaire. Les réformistes croient que c'est Mohammad Bakhshi, un haut placé de la prison d'Evin où Zahra Kazemi a été détenue et interrogée pendant quatre jours, qui aurait porté un coup fatal à la femme de 54 ans, causant son décès le 10 juillet 2003.

Les É.-U. et l'Europe s'en mêlent

La présidence de l'Union européenne, présentement aux mains des Néerlandais, a elle aussi fait entendre son mécontentement hier après que les ambassadeurs des Pays-Bas, de la France et de la Grande-Bretagne se sont vu refuser l'accès au tribunal de Téhéran dimanche, tout comme l'ambassadeur canadien. « Nous sommes préoccupés par la clôture subite du procès. Le déroulement du procès n'a reflété ni la gravité de l'affaire ni les circonstances du décès de M^{me} Kazemi ».

Les États-Unis, s'ils n'ont pas commenté l'affaire Kazemi, n'en ont pas moins attaqué ouvertement le pouvoir des mollahs hier. Dans des entrevues accordées à des journaux britanniques, des officiels américains ont admis que le pays de l'Onclé Sam interviendra dans les affaires internes de l'Iran si George W Bush est réélu en novembre. George Bush a lui-même admis hier que les États-Unis mènent une enquête sur le lien possible entre les attentats du 11 septembre 2001 et l'Iran.

Ardu chemin

Si les avocats des Kazemi s'entendent sur le chemin judiciaire à prendre pour obtenir justice, ils reconnaissent que cette route n'est pas la plus facile. Pour qu'une cause soit entendue à La Haye, un État doit en poursuivre un autre pour une violation au droit international. Mais pour être jugé devant la CIJ, l'État fautif doit s'être soumis à la loi. Or, l'Iran n'est pas partie à la plupart des traités sur les droits de la personne.

OTTAWA

6671*

* Billet aller-retour. Comprend toutes les taxes, de l'espace pour les jambes, un environnement confortable, une invitation à vous libérer l'esprit, à faire le vide, à rigoler, à relaxer, à lire, à écrire, à contempler le paysage, à entrer dans votre bulle, à en sortir, à vous coller contre l'être cher. Comprend aussi le sentiment d'être en vacances à partir du moment où vous montez à bord.

CET ÉTÉ, DÉCOUVREZ LA FAÇON HUMAINE DE VOYAGER.

KINGSTON

98⁹²*

TORONTO

161⁰⁴*

QUÉBEC

87⁴²*

Visitez le www.viarail.ca pour découvrir comment économiser encore plus pour vos voyages ou pour des renseignements sur nos tarifs en direction de l'Atlantique ou de l'Ouest canadien.

1 888 VIA-RAIL (1 888 842-7245)

ATS 1 800 268-9503 (malentendants)

www.viarail.ca



VIA Rail Canada

Tarifs à partir de Montréal. Les billets doivent être achetés dix jours à l'avance. Le nombre de sièges est limité. Des frais de pénalité s'appliquent en cas d'échanges ou d'annulations. Peut être combiné à la plupart des promotions existantes. D'autres conditions s'appliquent. ^{MC} Marque de commerce propriété de VIA Rail Canada inc.

SUITES DE LA UNE

Molson sur le point de fusionner

MOLSON
suite de la page A1

« Une annonce pourrait être faite dans un proche avenir », indique-t-on dans le communiqué, tout en soulignant que les négociations pourraient encore échouer.

La grande question de l'adresse du siège social de la nouvelle entreprise — rue Notre-Dame à Montréal ou Denver au Colorado — est toujours ouverte.

« Une fusion ne constituerait pas une transaction monstre », commente Jim Hall, un gestionnaire de

portefeuille de la firme Mawer Investment Management, de Calgary. « Mais si les deux entreprises n'envisagent pas ce genre de regroupement, elles courent le risque d'être marginalisées dans le marché mondial de la bière. »

Les deux groupes ont déjà des accords qui leur permettent de distribuer des produits de l'un et de l'autre dans leur marché respectif.

Premier au monde, Anheuser-Busch a réalisé un chiffre d'affaires de 14,1 milliards US en 2003. La belge Interbrew, notamment propriétaire de Labatt, arrive au qua-

trième rang ; elle va bientôt devancer SAB Miller, en deuxième place, grâce à l'achat de la brasserie Ambev, du Brésil. Coors arrive au neuvième rang mondial, avec des ventes de 5,4 milliards US, comparativement à 3,5 milliards canadiens pour Molson.

Un analyste, qui a requis l'anonymat, soutient que les actionnaires de Molson gagneraient davantage avec une vente de la brasserie, plutôt qu'une fusion.

La consolidation accélérée dans l'industrie mondiale de la bière incite fortement Coors et Molson à

bouger, commente Jacques Nantel, professeur à HEC Montréal, spécialisé dans le commerce de détail.

La fusion se dessine alors que chacun des partenaires éprouvent des problèmes de succession.

Peter H. Coors, dirigeant de cinquième génération de l'entreprise familiale, s'est lancé dans une course électorale avec les républicains dans le but de décrocher un siège au Sénat américain, mais sans désigner de façon explicite son successeur.

Des problèmes de succession se posent également à la brasserie Molson. Une chicane de famille a éclaté entre le président du conseil, Eric Molson, 66 ans, et son cousin, Ian Molson, 49 ans, qui a fini par

démissionner un peu avant l'assemblée annuelle du mois dernier. Selon le quotidien new-yorkais *Wall Street Journal*, Eric Molson est favorable à la fusion avec Coors, contrairement à Ian Molson.

Molson souffre d'une érosion de ses parts de marché et de ses profits au Canada et au Brésil. Coors maintient de son côté son troisième rang aux États-Unis avec 10% du marché mais, tout comme Molson, voit ses concurrents grandir plus vite, dans le contexte d'une consolidation accélérée de l'industrie de la bière.

L'action de classe « A » de Molson a gagné 85 cents (+2,6 %), terminant à 33,45 \$. Celle de Coors a pris 2,54 \$ US (+3,5 %), cloturant à 75,56 \$ US.



La Golf CL

À partir de **159 \$** par mois*

Location 48 mois

À ce prix-là, préparez-vous à sprinter.

À vos marques, prêts... Mieux vaut connaître un bon départ si vous voulez mettre la main sur une Golf, car elles pourraient s'envoler à une vitesse record. En plus de ses performances enviables, la Golf vous offre quatre coussins gonflables¹ • des freins à disque aux quatre roues avec ABS • un système audio à huit haut-parleurs • système antidémarrage • une garantie limitée pare-chocs à pare-chocs de quatre ans ou 80 000 kilomètres¹ et une garantie limitée de cinq ans ou 100 000 kilomètres¹ sur le groupe motopropulseur. Bonne course.

<p>La Golf GL À partir de 189 \$ par mois* Location 48 mois</p>	<p>La Golf GLS À partir de 229 \$ par mois* Location 48 mois</p>
--	---

Êtes-vous fait pour Volkswagen?



1 888 ROULE VW | vw.ca

32-42532

32-42532A

Remise de 750 \$ pour nouveaux diplômés collégiaux et universitaires. Certaines conditions s'appliquent.

*Les offres s'appliquent respectivement aux Golf CL, GL et GLS 2004, de base, 5 vitesses, neuves, en stock. Photo à titre indicatif seulement. Frais de transport inclus. Frais de préparation de 250 \$ en sus. Pour la Golf CL : acompte de 2 706 \$ et dépôt de sécurité remboursable de 210 \$. Pour la Golf GL : acompte de 2 833 \$ et dépôt de sécurité remboursable de 240 \$. Pour la Golf GLS : acompte de 2 670 \$ et dépôt de sécurité remboursable de 280 \$. Dans tous les cas, taxes, immatriculation, assurances, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers (jusqu'à 46 \$), frais administratifs du concessionnaire (le cas échéant) et frais de 12 ¢ du kilomètre après 80 000 km en sus. Sujet à l'approbation de crédit de Volkswagen Finance, une division de Crédit VW Canada Inc. Offres en vigueur à partir du 5 juillet 2004. Ces offres sont d'une durée limitée et peuvent être retirées en tout temps sans préavis. Chez les concessionnaires Volkswagen participants du Québec seulement. Quantité limitée. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre et un échange entre concessionnaires peut donc être requis. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Ne s'appliquent qu'aux locations faites à des particuliers. ¹Les coussins gonflables agissent uniquement comme système de retenue supplémentaire et ne se déploieront pas lors de tous les accidents. Bouclez toujours votre ceinture de sécurité. Les enfants doivent toujours prendre place à l'arrière et être maintenus par un système de retenue adapté à leur taille et à leur âge. ²Selon la première éventualité. Tous les détails sur vw.ca et chez votre concessionnaire.

« Un grand honneur et un plaisir »

ATHÈNES
suite de la page A1

Les Jeux d'Athènes, où Nicolas Gill est inscrit dans la catégorie mi-lourd (moins de 100 kg), seront ses derniers. « Après avoir survécu à une carrière aussi longue, c'est un grand honneur et un plaisir de se sentir épaulé comme ça », a affirmé Gill.

À quoi pensera-t-il, le 13 août, quand il fera son entrée dans le tout nouveau Stade olympique d'Athènes? « Probablement aux gens qui m'ont aidé, mes parents, ma mère, qui n'est malheureusement plus de ce monde, mes entraîneurs et tous mes partenaires d'entraînement. »

Le judoka succède à la kayakiste Caroline Brunet, qui avait porté l'unifolié lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux de Sydney. Une rumeur populaire veut que cette responsabilité porte la poisse à celui à qui elle incombe. Aux Jeux d'hiver de Nagano, en 1998, le skieur acrobatique Jean-Luc Brassard avait soulevé une vague d'indignation au pays lorsqu'il avait mentionné que le fait de porter le drapeau avait peut-être affecté sa performance.

Le futur porteur craint-il une pression additionnelle? « Pas du tout, a-t-il rétorqué. De toute façon, je m'impose toujours beaucoup de pression. Caroline Brunet a quand même gagné une médaille d'argent à Sydney. Savez-vous, je serais très heureux avec une médaille d'argent... »

Gill a mis bien du temps avant de confirmer sa participation à ses quatrièmes Jeux. En novembre, il est passé sous le bistouri à la suite d'une déchirure du ligament croisé antérieur du genou droit, blessure subie lors d'une compétition à Moscou. « À ce moment-là, je croyais que la route vers Athènes était impossible. »

Après une intense période de réadaptation, Gill a pu retourner sur les tatamis en mars. Il a tardé avant de confirmer sa présence à Athènes, car il voulait être certain d'être capable de monter sur le podium. Malgré une modification obligée de son style, Gill s'est surpris lui-même avec de bonnes performances lors de tournois tenus en Italie et en Allemagne, au mois de juin. Ce retour en force l'a rassuré.

« Je ne suis pas rétabli à 100 %, mais je suis tout près de ma meilleure forme, a expliqué Gill au sujet de sa condition physique. Je suis présentement en période d'entraînement et j'ai les quatre prochaines semaines pour bien me reposer. Jusqu'ici, tout va bien et tout est en place. Je pense que le 19 août, je vais pouvoir livrer une performance remarquable. »

LOTO QUÉBEC		Résultats	
Tirage du 2004-07-19		Tirage du 2004-07-19	
12	15	18	21
23	25	26	34
35	39	44	46
48	52	57	59
64	65	69	70
616		8190	
NUMÉRO		222155	

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets.
En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de Loto, cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu... MISE SUR TOI [1866 505 JEUX]

Bell
Avec nos athlètes

En route pour une ville olympique!

Courez la chance de gagner 1 des 3 voyages dans la ville olympique de votre choix: Barcelone, Nagano ou Sydney.
Pour participer, encouragez nos athlètes à Athènes sur **bell.ca/athlete**



Bell est fière de commander l'équipe olympique canadienne.



Et bien simple.™

Aucun achat requis. 53 prix à gagner d'une valeur allant de 1 100 \$ à 9 880 \$ chacun. Chaque voyage est pour 2 personnes. La date de clôture est le 29 août 2004. Un prix secondaire sera tiré quotidiennement pendant 50 jours. Le concours est ouvert aux résidents canadiens qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur lieu de résidence. Règlement du concours sur www.bell.ca/athlete.
© Marque officielle du Comité olympique canadien.



PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE ©

Zachary Hazan se rafraîchit avec son frère Jacob qui lui a fait don de moelle osseuse il y a un an et demi.

Un enfant-bulle rayonnant grâce à un don vital de son frère aîné

PASCALE BRETON

Du haut de ses 2 ans, le jeune Zachary Hazan trottine partout dans la pièce. Difficile de croire qu'à l'âge de 6 mois, ce bambin était confiné dans une pièce stérile, isolé des autres, de crainte d'une infection mortelle.

C'est lorsqu'il avait environ 6 mois que ses parents ont commencé à s'inquiéter parce que le petit Zachary ne prenait pas de poids, en plus de développer une grave infection respiratoire.

Les médecins de l'hôpital de Montréal pour enfants, où il a été traité, ont découvert que le poupon souffrait de la maladie de l'enfant-bulle. Cette anomalie génétique prédispose les enfants aux infections et ils doivent alors éviter complètement les contacts avec la société.

« Quand nous sommes entrés à l'hôpital, les médecins ont placé Zachary dans une chambre isolée où il n'y avait personne. Il était tellement faible que s'il avait attrapé quelque chose en plus, ça

aurait été très grave. En fait, c'était déjà grave », se rappelle son père, Eric Hazan.

Le jeune Zachary aura tout de même été chanceux. Des examens ont révélé une compatibilité avec son frère aîné, Jacob, lui permettant ainsi de recevoir la greffe de moelle osseuse qui allait le guérir.

Un an et demi plus tard, c'est avec des yeux brillants que le grand frère maintenant âgé de 9 ans regarde son cadet. « Zachary est comme un Romain qui n'a pas assez de gladiateurs pour se défendre et moi, je suis un gladiateur qui peut l'aider », raconte Jacob pour expliquer sa décision d'avoir fait don de sa moelle.

Un manque d'immunoglobulines

Le cas de Zachary est rare, mais les déficits immunitaires génétiques, eux, sont beaucoup plus fréquents. Selon les données, entre 1 personne sur 250 et 1 personne sur 500 en serait atteinte. La majorité d'entre elles ne le savent pas, n'ayant jamais reçu de

diagnostic du médecin. Beaucoup d'enfants font des bronchites à répétition, prennent des antibiotiques sans qu'il n'y ait de grandes améliorations et deviennent des adolescents fatigués et amaigris.

Dans bien des cas, ce n'est qu'une fois qu'ils sont devenus de jeunes adultes que les spécialistes réussissent à diagnostiquer chez eux un manque d'immunoglobulines, explique le Dr Alain Fisher, de l'hôpital Necker-Enfants malades de Paris.

« Cette maladie a un traitement, mais comme la personne n'en a pas bénéficié pendant 18 ans, c'est certain que ses poumons ont été extrêmement abîmés et que sa vie sera très handicapée », ajoute-t-il en reconnaissant que les maladies du système immunitaire sont encore trop méconnues.

Avec des centaines de spécialistes, le Dr Fisher est de passage à Montréal ces jours-ci pour prendre part au Congrès international d'immunologie où sont notamment présentés les résultats de nouveaux traitements dans le domaine.

*PDSF de base pour une Corolla CE 2005 (modèle BR32EM-A avec boîte manuelle) tel que montré. Immatriculation, frais de transport et de préparation, enregistrement, assurance et taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Voyez votre concessionnaire Toyota le plus près pour plus de détails.

Corolla CE 2005

TOYOTA
un coup de cœur sans fin



Les conducteurs de Corolla savent quelle sera leur prochaine voiture.

Pas étonnant que beaucoup de gens aiment la Corolla CE 2005 : moteur VVT-i de 1,8 litre économique, lecteur de CD, rétroviseurs à télécommande assistée, banquette arrière rabattable 60/40 et beaucoup plus. Ajoutez-y un prix remarquablement bas et une seule question demeure : ce sera votre prochaine Corolla? Ou votre première?

La Corolla CE 2005. C'est en-dedans que ça se passe.

En plus, les conducteurs de Corolla savent reconnaître les bonnes affaires.

15 490 \$

PDSF*



1 888 TOYOTA-8 🍁 toyota.ca

Toronto 89^{\$}

Moncton 69\$ Winnipeg 118\$ Los Angeles 119\$ Las Vegas 169\$
Edmonton 189\$ Calgary 189\$ St. John's 189\$ Vancouver 189\$
Abbotsford 189\$ Victoria 209\$

jetsgo.net

Trouvez encore plus de bas prix sur une foule de destinations sur jetsgo.net

jetsgo

Départs depuis Montréal. Prix web par trajet. Taxes et supplément en sus. Selon la disponibilité. Détails sur jetsgo.net.

LES NOUVELLES SUBARU 2005

Voyager avec style, dans le meilleur confort



AUSSI DISPONIBLE:
MOTEUR TURBO

Modèle illustré: Outback 3.0R Familiale 2005

Conçue sans faire de compromis, la toute nouvelle Outback offre une expérience de conduite absolue qu'aucun autre véhicule ne peut égaler. Proposant une foule d'innovations technologiques et un choix de trois moteurs puissants et raffinés – tels qu'une version avec turbocompresseur déployant 250 chevaux de puissance et 250 lb-pi de couple, ou un moteur souple à 6 cylindres – la Outback 2005 a été réalisée pour surpasser vos attentes.

OUTBACK 2.5i FAMILIALE 2005
TRACTION INTÉGRALE SYMÉTRIQUE À PRISE CONSTANTE

À PARTIR DE
32,995\$* PDSF

Une allure tout à fait dynamique



AUSSI DISPONIBLE:
MOTEUR TURBO

Modèle illustré: Legacy 2.5GT Limited Berline 2005

Dès que vous prendrez le volant de la Legacy 2005, vous aurez une sensation de confort et une impression que tout a été pensé et disposé intelligemment. Design épuré et inspirant allié à une technologie de pointe: la Legacy a une âme de championne de rallye et vous réserve tout un accueil.

LEGACY 2.5i BERLINE 2005
TRACTION INTÉGRALE SYMÉTRIQUE À PRISE CONSTANTE

À PARTIR DE
27,995\$* PDSF

Sensations fortes garanties



De sa carrosserie aérodynamique inspirée des rallyes à son habitacle aux allures de performance, la 2.5 RS Berline subjugue par son extérieur mais aussi par son intérieur, qui inspire la confiance et l'assurance. Et lorsqu'on y ajoute le fougueux moteur boxer de 165 chevaux et la traction intégrale symétrique à prise constante Subaru, on est enfin prêt pour aller où bon nous semble. La 2.5 RS Berline fera tourner les têtes avec autant d'aisance qu'elle prendra les virages.

IMPREZA 2.5 RS BERLINE 2005
TRACTION INTÉGRALE SYMÉTRIQUE À PRISE CONSTANTE

À PARTIR DE
22,995\$* PDSF

**VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE SUBARU
POUR UN ESSAI ROUTIER**

- | | | | |
|---|-------------------------------------|---|--|
| SUBARU DE LAVAL
ADM AUTOMOBILES | LACHUTE SUBARU
BROWNSBURG | SUBARU REPENTIGNY
REPENTIGNY | CARREFOUR SUBARU AUTO
STE-ROSE, LAVAL |
| SUBARU DES SOURCES
DOLLARD DES ORMEAUX | SUBARU ST-HYACINTHE
ST-HYACINTHE | CONCEPT AUTOMOBILES
GRANBY | SUBARU AUTO CENTRE
MONTREAL |
| JOHN SCOTTI SUBARU
ST-LÉONARD | JOLIETTE SUBARU
JOLIETTE | SUBARU STE-AGATHE
STE-AGATHE DES-MONTS | SUBARU ST-JÉRÔME
ST-JÉRÔME |
| SUBARU RIVE-SUD
GREENFIELD PARK | | | |

SUBARU
Traction intégrale

NOUVEAU
INFORMEZ-VOUS DU
PROGRAMME DE REMISE
SUBARU
POUR LES DIPLOMÉS

www.subaru.ca

*Pour les modèles Outback 2.5i Familiale 5 vitesses 2005 (5D1UL), Legacy 2.5i Berline 5 vitesses 2005 (5A1UL) et Impreza 2.5 RS Berline 5 vitesses 2005 (4G1TS): prix de détail suggéré du fabricant. Transport et préparation (1295\$) en sus. Taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre moins cher. Immatriculation (selon variables du consommateur), assurances, taxes sur les pneus neufs (17\$) et autres taxes en sus. Offre valide jusqu'au 31 juillet 2004. Photos à titre indicatif seulement. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire Subaru.

SUITE DE LA UNE

Coderre serait écarté

CABINET suite de la page A1

De leur côté, Joe Volpe continuera de diriger le ministère des Ressources humaines tandis que Reg Alcock restera président du Conseil du Trésor. Craignant toujours les effets du scandale des commandites, qui reviendra à l'avant-scène de l'actualité en septembre lorsque la commission d'enquête présidée par le juge John Gomery entreprendra ses travaux, M. Martin a décidé d'écartier le président du Conseil privé et responsable de la francophonie, Denis Coderre. Il serait trop associé aux agences de publicité de Montréal mêlées à cette controverse.

Selon des informations obtenues par *La Presse*, M. Martin a annoncé la nouvelle de vive voix à M. Coderre en fin de semaine. Ce dernier croyait bien avoir échappé au couperet pour de bon en décembre dernier après que le premier ministre lui eut confié de nouvelles fonctions. Durant la campagne électorale, M. Coderre a participé à près d'une centaine d'événements et sillonné la province afin de donner un coup de main aux candidats libéraux en difficulté. Ce congédiement, qui pourrait être temporaire selon les conclusions de la commission Gomery, risque tout de même de provoquer une autre guerre intestine au Parti libéral.

Tout au long de la journée, hier, le sort du ministre de la Justice, Irwin Cotler, était incertain, mais il conservera finalement son poste. Considéré comme sommité internationale dans le domaine des droits de la personne, M. Cotler n'aurait pas réussi à s'imposer suffisamment aux yeux du premier ministre. En outre, M. Cotler se serait opposé à certaines mesures prises par M. Martin dans le dossier du scandale des commandites, notamment la création d'une commission d'enquête et le congédiement de présidents de sociétés d'État.

Cela dit, M. Martin a tenté d'amadouer les alliés fidèles à Jean Chrétien en ramenant au cabinet Stéphane Dion, à qui il confiera le minis-

tere des Affaires indiennes. Pierre Pettigrew quittera la Santé pour devenir le prochain ministre des Affaires étrangères, poste qu'il convoitait depuis longtemps. L'actuel responsable de la diplomatie canadienne, Bill Graham, se verra confier le ministère de la Défense, laissé vacant à la suite de la défaite de David Pratt.

Le lieutenant politique de Paul Martin au Québec, Jean Lapierre, se verra quant à lui confier le ministère des Transports tandis que Liza Frulla, responsable du Développement social, obtiendra le ministère du Patrimoine pour succéder à Hélène Scherrer, qui a mordu la poussière aux mains du Bloc québécois.

Lucienne Robillard, qui était à l'Industrie, deviendrait le bras droit de Paul Martin dans le dossier de l'unité nationale. Elle obtiendrait ainsi le ministère des Affaires intergouvernementales et la présidence du Conseil privé, selon ce que rapportait hier la *Presse canadienne*.

Le leader du gouvernement à la Chambre des communes, Jacques Saada, sera muté au poste de ministre responsable du Développement régional du Québec; il sera remplacé par Tony Valeri, qui était ministre des Transports.

M. Martin s'appropriait aussi hier soir à remercier le ministre de l'Environnement, David Anderson, et la ministre de l'Immigration, Judy Sgro. Ces derniers seraient remplacés par les Ontariens Tony Ianno et Joe Fontana respectivement. D'autres figures importantes feront aussi leur entrée au cabinet. Ainsi, l'ancien gardien étoile du Canadien de Montréal, Ken Dryden, (Développement social), l'ancien premier ministre néo-démocrate de la Colombie-Britannique, Ujjal Dosanjh (Santé), l'ancien homme d'affaires de cette même province David Emerson (Industrie) et l'ex-député conservateur de la Nouvelle-Écosse, Scott Brison (Travaux publics) feront leur entrée au saint des saints. L'actuel ministre des Affaires indiennes, Andrew Mitchell, ira à quant lui à l'Agriculture pour remplacer Bob Speller, défait.

Selon des informations obtenues par *La Presse*, M. Martin aurait aussi l'intention de créer un ministère des Affaires urbaines et des infrastructures pour mener à bien son projet de transférer une partie de la taxe d'essence aux municipalités et confierait cette tâche au député ontarien John Godfrey.

Avec la collaboration de Vincent Marissal



La Vente maintenant ou jamais. Des réductions de 60 % à 70 %.*

Ne ratez pas ce solde qui débute dès aujourd'hui.

Voici l'occasion inespérée d'épargner de 60 % à 70 % sur le prix courant d'une sélection de modes et d'accessoires pour hommes et pour femmes ainsi que d'articles pour la maison.

*Cette offre exclut les produits de beauté, les fragrances, la boutique Tiffany ainsi que d'autres rayons sélectionnés. Aucun rajustement de prix sur les achats antérieurs. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à un conseiller à la vente.

HOLT RENFREW

1300, RUE SHERBROOKE OUEST (514) 842-5111 WWW.HOLTRENFREW.COM

La prise d'antibiotiques diminue chez les enfants

Mais les médecins prescrivent davantage d'antibiotiques qui combattent plus d'une infection

PASCALE BRETON

Depuis le milieu des années 90, la prise d'antibiotiques diminue de façon significative chez les enfants, mais en revanche, le type de médicaments prescrits accentue les risques de développer une résistance aux antibiotiques.

C'est la conclusion d'une étude menée par des chercheurs manitobains entre 1995 et 2001 et dont les conclusions viennent d'être pu-

bliées dans le *Journal de l'Association médicale canadienne*.

L'étude révèle que le nombre d'ordonnances a diminué du tiers en sept ans, passant de 1,2 ordonnance par enfant en 1995 à 0,9 en 2001. Élément positif, cette régression est particulièrement visible en ce qui a trait aux infections respiratoires.

Par contre, les médecins prescrivent davantage d'antibiotiques à large spectre, c'est-à-dire des médicaments qui traitent plus d'une in-

fection à la fois. Le nombre de ces prescriptions a même grimpé de 12,5 fois entre 1995 et 2001. Le danger vient du fait que lorsque l'on combat plus d'une infection, le risque de développer une résistance à ce médicament augmente.

« Bien utiliser l'antibiotique jusqu'au bout dans le traitement va amener moins de résistance parce qu'on va se débarrasser des bactéries alors que ce n'est pas le cas si les gens cessent le traitement dès que les enfants vont mieux », ex-

plique toutefois le Dr Pierre Raiche, directeur de la formation professionnelle à la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, en commentant l'étude.

Le problème, souligne-t-il, est que bien peu de patients respectent la totalité de leur traitement, cessant la prise d'antibiotiques dès qu'ils se sentent mieux.

La recherche publiée cette semaine démontre également que le travail de sensibilisation entrepris depuis quelques années

commence à porter ses fruits, à savoir que les antibiotiques ne sont pas nécessaires pour traiter toutes les infections, particulièrement dans le cas des infections respiratoires et des gripes.

Malgré tout, encore 45 % des visites chez le médecin effectuées en 2001 se concluaient par une prescription d'antibiotiques. Les enfants issus de milieux défavorisés et ceux d'âge préscolaire constituent la plus grande clientèle.

PONTIAC LA PASSION DE CONDUIRE

Vous êtes à deux doigts de décrocher votre prix !



UN APPEL SUFFIT

0%

FINANCEMENT À L'ACHAT†

JUSQU'À 60 MOIS

SUR LA PLUPART DES MODÈLES 2004 ADMISSIBLES.

Revoici le concours « Décrochez votre GM »* toujours aussi excitant. Obtenez automatiquement 1 000 \$‡ de crédit et courez la chance de gagner jusqu'à 10 000 \$ de réduction. Vous pourriez même DÉCROCHER VOTRE VÉHICULE !



2004 Pontiac Grand Am SE

188\$ /mois* 0\$ ou 0% avec

Terme de 48 mois à la location. Transport et préparation inclus. DÉPÔT DE SÉCURITÉ 0\$ CRÉDIT AUTOMATIQUE DE 1 000 \$ INCLUS***

Moteur ECOTEC DACT 4 cyl. d'aluminium 2,2 L de 140 HP • Boîte manuelle 5 vitesses Getrag • Climatiseur • Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD • Portes et ouvre-coffre à commandes électriques



2004 GMC Sierra SLE cabine allongée Édition Nevada 4X4

329\$ /mois* 0\$ ou 0% avec

Terme de 36 mois à la location. Transport et préparation inclus. DÉPÔT DE SÉCURITÉ 0\$ CRÉDIT AUTOMATIQUE DE 1 000 \$ INCLUS***

Moteur V8 Vortec 4800 de 285HP • Boîte automatique 4 vitesses avec surmultipliée et mode remorquage charge lourde • Boîte de transfert active 4X4 Autotrac • Roues en aluminium de 17 po • Marchepieds latéraux tubulaires en inox chromé • Équipement de remorquage grande capacité • Pont arrière autobloquant • Climatisation à deux zones



2004 Pontiac Vibe

248\$ /mois* 0\$ ou 18 198\$** à l'achat

Terme de 48 mois à la location. Transport et préparation inclus. DÉPÔT DE SÉCURITÉ 0\$ CRÉDIT AUTOMATIQUE DE 1 000 \$ INCLUS***

Plus faible consommation d'essence de sa catégorie • Sécurité 5 étoiles** • Garantie limitée 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise • Climatiseur • Rétroviseurs à réglage électrique • Phares antibrouillard • Prise de courant de 115 volts AC dans le tableau de bord • Lecteur CD et 4 haut-parleurs



2004 Buick Rendezvous CX

299\$ /mois* 0\$ ou 0% avec

Terme de 48 mois à la location. Transport et préparation inclus. DÉPÔT DE SÉCURITÉ 0\$ CRÉDIT AUTOMATIQUE DE 1 000 \$ INCLUS***

Moteur V6 3,4L de 185HP • Boîte automatique 4 vitesses avec surmultipliée • Portes, vitres, rétroviseurs et ouvre-hayon à commandes électriques • Télédévrouillage • Climatiseur • Régulateur de vitesse • Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD

R
S
T
U
V
W
X
Y
Z



ACTUALITÉS

EN BREF

L'ACR refuse d'appuyer CHOI

L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) refuse d'appuyer la controversée station de Québec CHOI-FM dans son combat pour conserver son antenne. « Il est dommage que les circonstances étaient telles que le CRTC en est arrivé à la conclusion que la seule option était de révoquer une licence de radiodiffusion »,

a simplement indiqué, par voie de communiqué, le président de l'ACR, Glenn O'Farrell. CHOI a jusqu'au 12 août pour porter en appel la décision du CRTC, qui lui reproche les propos injurieux de plusieurs animateurs. Si la Cour fédérale ne la renverse pas, la station devra cesser d'émettre le 31 août.

L'ex-footballeur Tommy Kane ne réagit pas

Emprisonné depuis la mort violente de son ex-conjointe survenue à l'automne 2003,

l'ex-footballeur professionnel Tommy Kane est demeuré stoïque, hier, quand le juge Joseph Tarasofsky, de la Cour du Québec, à Montréal, l'a inculpé de meurtre non prémédité. Kane, un ancien joueur de la Ligue nationale de football âgé de 40 ans, retournera donc devant le tribunal le 7 septembre prochain pour connaître la date de son procès. Représenté par le criminaliste Richard Shadley, Kane est accusé d'avoir battu à mort son ex-femme, Tammara Shaikh, 35 ans, au terme d'une violente dispute survenue le 30 novembre dernier dans un logement de la rue Armel, dans l'arrondissement de LaSalle, à Montréal. La Presse

COMMANDITES

Le juge refuse une aide à Guité, mais l'accorde au Bloc et au PCC

SYLVAIN LAROCQUE PRESSE CANADIENNE

OTTAWA – Le juge John Gomery, qui préside la Commission d'enquête publique sur le scandale des commandites, a refusé hier l'octroi d'une aide financière à l'ancien directeur du programme fédéral, Charles Guité, tout en acceptant des demandes similaires du Bloc québécois et du Parti conservateur.

Dans sa décision, le juge déplore que M. Guité ne lui ait fourni qu'une description « laconique » de sa situation financière personnelle pour justifier sa requête. M. Guité a simplement soutenu qu'il n'avait pas « les ressources financières nécessaires pour retenir les services d'un avocat » afin de défendre ses intérêts devant la Commission.

De toute façon, précise le commissaire, « il est presque certain » que les frais juridiques de Charles Guité seront assumés par le gouvernement, comme ils l'avaient été lors de sa comparution devant le comité parlementaire chargé d'enquêter sur le scandale. Sinon, le magistrat « recommande » à Ottawa de régler la facture.

M. Guité, directeur du programme de commandites jusqu'à sa retraite, en 1999, est accusé d'avoir comploté pour dérober 330 000 \$ au Trésor public par l'entremise d'un contrat fictif accordé en 1996 à la firme Groupaction.

Selon la vérificatrice générale, Sheila Fraser, quelque 100 millions des 250 millions dépensés dans le cadre du programme, de 1996 à 2003, ont été octroyés à des agences de communication proches des libéraux.

Au cours de sa comparution au palais de justice de Montréal, en mai, il a plaidé non coupable. Son procès doit commencer en septembre.

Devant la Commission, M. Guité a affirmé qu'une « partie considérable » de ses liquidités, « si ce n'est la totalité », était consacrée aux honoraires de l'avocat qui le représente en cour criminelle — un argument qui n'a pas convaincu le juge Gomery.

En dépit de présentations peu étayées de la part du Bloc et des conservateurs, le commissaire a accepté de leur accorder une « aide financière limitée ».

M. Gomery reconnaît que les partis reçoivent des sommes considérables de l'État en vertu de la Loi électorale. Mais il souligne que ces versements doivent d'abord et avant tout servir à des activités politiques. « Il serait donc contradictoire et injuste d'obliger (les partis) à utiliser (leurs) ressources financières, qui émanent de la Loi électorale du Canada et sont normalement destinées à des fins politiques, pour payer les honoraires de leurs avocats dans le cadre de leurs services reliés au travail de l'Enquête », écrit-il.

Coup de balai dans l'aquaculture bio

ARIANE KROL

Le Conseil des appellations agro-alimentaires du Québec (CAAQ), qui encadre l'utilisation du terme biologique dans la province, veut faire le ménage dans les produits de l'aquaculture, comme le saumon. Dès le début de l'année prochaine, les poissonneries québécoises qui vendent des espèces dites biologiques devront se conformer aux normes provinciales.

« Dans le cas du poisson bio, c'est sûr qu'on vise beaucoup plus les importations. Si du poisson vient de loin et qu'on nous dit qu'il est certifié par un organisme dont on n'a jamais entendu parler ni d'Ève ni d'Adam, c'est louche », note le directeur général du Conseil, Denis-Paul Bouffard.

Le Québec est la seule province canadienne à encadrer sévèrement l'utilisation du terme biologique pour les produits alimentaires vendus au détail. Mais en l'absence de normes pour l'industrie aquacole, les poissons et fruits de mer d'élevage, ainsi que les algues, passaient jusqu'ici à travers les mailles du filet.

Le Conseil a élaboré un projet de normes sur lequel il recevra les commentaires jusqu'au 31 août.

Pour être bio, les saumons, truites et autres espèces devront être élevés sans antibiotiques, stimulateurs de croissance ou hormones, se nourrir d'ingrédients biologiques ou de poissons sauvages, disposer d'un espace suffisant et être manipulés de façon à subir le moins de stress et de blessures possible. Il n'existe actuellement aucune entreprise piscicole ou maricole biologique au Québec.

« C'est sûr qu'il y a un marché, mais ce n'est pas demain la veille », commente Richard Saint-Pierre, de la poissonnerie montréalaise La Mer. La Mer vend du saumon bio de l'île de Clare, en Irlande, depuis un an et demi et ne suffit pas à la demande, même si le produit certifié par l'organisme allemand Naturland Verband se vend deux fois plus cher que le saumon d'élevage de l'Atlantique conventionnel. Mais Richard Saint-Pierre croit qu'une pisciculture comme celle de Clare serait difficile à reproduire ici, car le saumon irlandais est élevé dans de forts courants qui ralentissent son engraissement et améliorent le goût de sa chair.

Une entreprise piscicole de la Colombie-Britannique, Heritage Salmon, prévoit démanteler le premier élevage de saumon atlantique bio du continent américain au Chili cette année.

la Baie encore plus

SOLDE ET LIQUIDATION GRANDE EVASION estivale

DURANT 2 JOURS!

LES MERCREDI 21 ET JEUDI 22 JUILLET



40 % de rabais maillots de bain pour toute la famille

30 % DE RABAIS ADDITIONNEL MODE À PRIX DE LIQUIDATION POUR ELLE MODE GRIFFÉE DANS LE LOT. Exceptions : Alfani, INC, corsaires, shorts, tee-shirts et débardeurs. Sur nos derniers prix étiquetés.

femme

799 à 1999
tee-shirts et débardeurs pour elle
ToGo[™], Outline[®], mac & jac,
Global Mind, Melrose, Nine & Co.,
Tommy Jeans, Buffalo et autres

1499 à 2999
shorts et corsaires pour elle
ToGo[™], Outline[®], mac & jac,
M.J., Melrose, Nine & Co.,
Global Mind et autres

jusqu'à 50 % de rabais
mode printemps-été pour elle
Mantles[™], ToGo[™], Melrose,
mac & jac, Nygård Collection,
Alia et Alfred Dunner. Certains modèles
aussi en tailles petites et grandes.

jusqu'à 40 % de rabais
mode pour elle et lui
Tommy Jeans, CK Jeans,
Buffalo et Point Zero

40 % de rabais
• mode Liz Claiborne pour elle
Tailles petites et courantes.

• tenues de nuit et peignoirs
printemps-été Claudel

35 % de rabais
LA PROMO LINGERIE DE CK
SE POURSUIT!

25 % à 50 % de rabais
lingerie à prix de liquidation

bijoux, chaussures et accessoires

PRIX CISEAUX
2999 à 9999
diamants « Bon prix la Baie
tous les jours ».
Ord. 49,99 \$ à 149,99 \$

50 % de rabais
• bijoux Charter Collection[®]
en or à 14 ct

• bagages
Exceptions : articles Eddie Bauer
et ceux dont le prix se termine par 99 c.

LIQUIDATION SEMESTRIELLE DE CHAUSSURES!

30 % de rabais additionnel
supersélection de chaussures
et de sandales sans suite pour
toute la famille

25 % à 30 % de rabais
chaussures de ville, tout-aller
et de sport pour lui. Bostonian,
FLS de Florsheim, Reebok et autres

25 % de rabais
• pendules et coffrets à bijoux
• collants fins DIM

homme

999 à 2499
tee-shirts, camisoles et shorts
ToGo[™], Outline[®], Chaps, Global Mind,
Back to Basics, Point Zero et Groggy

1999 à 3499
shorts pour lui. ToGo[™], Mantles[™],
Outline[®], Alfani, Haggar, Dockers
et Pacific Trail

40 % de rabais
• mode sportive Nike pour lui
• pantalons tout-aller Dockers
à plis et sans revers pour lui

enfant

799 à 1999
tee-shirts, débardeurs et shorts
pour fille et garçon. Osh Kosh,
ToGo[™], Krickets, Point Zero, Adidas,
Levi's et autres

40 % de rabais

• mode pour enfant
Tenues de nuit, chaussettes et sous-
vêtements dans le lot. Exception : Jockey.

• mode et tenues de nuit
Canadian Idol pour fille
Tailles 7 à 16.

maison

60 % à 75 % de rabais
duos-sommeil sans suite :
modèles de rayon

60 % de rabais
litterie à prix déjà réduit
Royal Velvet, Wamsutta, Nautica,
Market Square et autres

55 % de rabais

oreillers Ralph Lauren

50 % de rabais

plus 7 % de rabais additionnel
sélection de duos-sommeil
Simmons et Sealy
7 % de rabais additionnel sur le prix de solde.

50 % de rabais
batteries de cuisine et stock
suivi assorti. Anolon, KitchenAid,
Lagostina, Circulon et T-Fal

jusqu'à 50 % de rabais
gros électros sans suite :
modèles de rayon

40 % de rabais

• verres à pied en cristal
Exception : Mantles[™].
• serviettes
Ralph Lauren et Nautica

30 % à 40 % de rabais
accessoires de jardin

25 % de rabais
ensembles d'ustensiles
de cuisson Corningware

20 % de rabais

• Henckels et Good Grips
• batteur sur socle
Ultra Power de KitchenAid
En blanc seulement.

achat-choc


1799 duo d'oreillers Tissage 230 fils; bourre de polyester.	2999 chemises Mantles [™] en soie pour lui Prix de comparaison 60 \$	3999 chaussures Ritzys de Skechers pour elle Prix de comparaison 69,99 \$	2999 à 4999 maillots de bain Pour elle. Prix de comparaison 50 \$ à 75 \$.	699 \$ canapé-lit Devon de Simmons	60 % de rabais bijoux en or à 10 ct
--	--	--	---	--	---

DES TRÉSORS DE BIJOUX EN PROMOTION

OR, PÉRLES, DIAMANTS, GEMMES, MONTRES... ON PARLE DE MILLIONS!

Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : articles « Bon prix la Baie tous les jours », « Nouvellement réduit », « Atout griffé », « Achat-choc », Style&Co., INC, Nine & Co et ceux des rayons concédés. La mention « ACHAT-CHOC » indique que nous avons trouvé une aubaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Si nous indiquons un PRIX DE COMPARAISON, il s'agit du prix qu'un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Les articles « Achat-choc » sont offerts en quantités limitées; pas de bons d'achat différé. Précisions en magasin. Prenez note que la mention « PRIX CISEAUX » signifie que le bas prix au quotidien existant est temporairement réduit.

Obtenez jusqu'à 50 % plus de points Primes Hbc.
Utilisez conjointement les deux cartes au moment de régler votre achat dans les magasins de la famille Hbc.



12 JUIN AU 28 JUILLET 2004

LA COUPE DU MONDE SAQ

LES FEUX D'ARTIFICE DE MONTRÉAL
ÉDITION SPÉCIALE
20^e ANNIVERSAIRE

Mercredi 21 juillet – France – Lacroix-Ruggieri

LE MONDE ENTIER SE FAIT SON CINÉMA

Durant cette aventure pyromusicale fabuleuse, les peintres du ciel de Lacroix-Ruggieri séduiront le public en le plongeant au cœur même de l'histoire du septième art et en nourrissant leur imaginaire de rêves en technicolor. Les frères Ruggieri, d'Italie, ont commencé leur éblouissante carrière en 1739 comme artificiers du roi Louis XIV. La société Lacroix a pour sa part été fondée en 1848 à Toulouse, en France, par l'artificier Étienne Lacroix. En 1997, les destinées de ces deux grandes firmes pyrotechniques se sont croisées pour devenir Lacroix-Ruggieri, une des firmes pyrotechniques les plus respectées de France.

LE MONDIAL SAQ
LES FEUX D'ARTIFICE DE MONTRÉAL



LA PRESSE MONTREAL'S 12WATCH CTV CITE RockDétente 107.3 FM

Québec AIR CANADA Marriott CHÂTEAU CHAMPLAIN

Menace de grève des techniciens de Bell

PRESSE CANADIENNE

Les 7000 techniciens de Bell Canada menacent de déclencher la grève dès jeudi, même si les négociations en vue du renouvellement de leur contrat de travail se poursuivent et qu'elles « vont bon train », selon la partie patronale.

La direction de Bell a fait savoir lundi, en fin de journée, qu'elle avait reçu un avis de grève de la part du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), qui représente les techniciens de l'entreprise.

Le SCEP entend déclencher une grève générale à 16 h, jeudi, à moins qu'une entente négociée ne soit conclue d'ici là.

Le 12 juillet, les techniciens avaient rejeté dans une proportion de 62,3 % les dernières offres patronales, après que le comité de négociation eut recommandé le rejet de ces offres. La convention collective des techniciens est expirée depuis la fin de novembre 2003.

Les employés de l'Iron Ore votent en faveur du débrayage

TRISTAN PÉLOQUIN

Incapables de s'entendre avec leur employeur après quatre jours de négociations intensives, les 1100 syndiqués de la minière Iron Ore Canada (IOC) ont érigé hier des piquets de grève devant les installations de la compagnie à Labrador City et à Sept-Îles.

Suivant le conseil de leurs représentants syndicaux, 700 des 702 employés de la mine de Labrador City et 95 % des 280 travailleurs des installations portuaires de Sept-Îles, où est acheminé le minerai, ont voté en faveur du débrayage.

En plus des questions salariales, les travailleurs reprochent à l'employeur de vouloir « tracer des profils psychologiques d'employés en imposant un mécanisme d'évaluation de la performance ». « On nous a demandé de faire beaucoup de concessions à cause de la mauvaise posture de l'industrie, mais là, leur employeur exagère, a affirmé le porte-parole du Syndicat des métal-



PHOTO PRESSE CANADIENNE

À Labrador City, 700 des 702 employés ont voté en faveur de la grève.

los, Yvon Clément. Nous n'accepterons jamais que les cadres dérogent à la convention col-

lective et à la liste d'ancienneté pour placer les employés qu'ils aiment bien à des postes-clés tout

en laissant d'autres employés croupir à des postes moins intéressants. »

Décision « destructive »

Qualifiant le débrayage de « décision très destructive », la compagnie, qui n'a rapporté aucun dividende à ses actionnaires depuis 1999, a pour sa part reproché au syndicat de faire fi des nouvelles réalités qui régissent l'industrie de l'acier. « Notre clientèle est beaucoup moins captive qu'auparavant et nous devons revoir sérieusement nos façons de faire si nous voulons demeurer compétitifs face à nos concurrents brésiliens, qui paient leurs employés considérablement moins cher, et les Australiens, dont le minerai est beaucoup plus riche en fer », a indiqué le porte-parole d'IOC, Michel Fillion.

Une chose est certaine, la grève aura un impact majeur sur la ville de Labrador City, dont les 7700 habitants dépendent de la mine pour leur survie. Le maire, Graham Letto, lui-même ex-employé de la mine, se trouvait sur un terrain de golf lorsque *La Presse* a tenté de le joindre hier midi et n'a fait aucun commentaire.

1,9%

financement à l'achat sur la plupart des modèles 2004*

CADILLAC CTS

En tête d'un test comparatif du magazine *Road & Track* de juin 2004 opposant les Volvo S80 T6, Audi A6 Quattro, BMW 530i, Jaguar S-Type, Mercedes E320 et Chrysler 300.

CADILLAC ESCALADE

Plus de puissance que les Lincoln Navigator, Lexus LX 470 et Infiniti QX56.**

CADILLAC SRX

Meilleur utilitaire sport de luxe en 2004 selon le magazine *Car and Driver* devant les Porsche Cayenne, Volkswagen Touareg et Infiniti FX35.



Une filiale de General Motors

Toujours là. Toujours prêt.

Privilèges offerts en exclusivité à tous les propriétaires Cadillac :

Garantie limitée et programme d'entretien prescrit sans frais de 4 ans ou 80 000 km, service de communication et d'assistance OnStar intégré au véhicule avec un abonnement d'un an, le dépannage routier 24 heures et le transport de dépannage.



NOUVELLE RACE

MONDE

Première tournée à l'étranger
du premier ministre intérimaire d'Irak

Attentat massif à Bagdad

D'APRÈS AFP ET AP

BAGDAD — Iyad Allaoui a entamé, hier à Amman, sa première tournée à l'étranger depuis qu'il a été nommé premier ministre intérimaire d'Irak, alors que neuf personnes étaient tuées et 62 blessées dans un attentat suicide contre un poste de police de Bagdad.

« La sécurité de l'Irak va de pair avec celle de la Jordanie », a déclaré le roi Abdallah II en recevant Allaoui. Il a souligné que « la communauté internationale doit aider les autorités irakiennes à juguler les violences qui visent les forces de sécurité et de police ».

La veille, l'un des directeurs généraux du ministère de la Défense, Issam Jassem Kadhem, avait été assassiné par des inconnus à Bagdad. Un garde national et un civil ont été tués par balle hier à Khaldiyah, à l'ouest de Bagdad.

Le Front de l'action islamique (FAI), principal parti d'opposition jordanien, a dénoncé la visite d'Allaoui, et appelé Amman à ne pas aider un « gouvernement fantoche ».

La Jordanie était entièrement dépendante de l'Irak pour ses besoins en pétrole avant l'invasion américaine, important 5,5 millions de tonnes par an, une moitié gratuitement et l'autre à des prix préférentiels. L'Irak était aussi le principal marché pour les exportateurs jordaniens et le plus grand partenaire commercial du royaume hachémite.

Tournée de deux semaines

Accompagné de huit ministres, Allaoui a entamé hier une tournée de deux semaines qui doit le conduire également en Égypte, en Syrie, au Liban, au Koweït, en Arabie Saoudite et aux Émirats arabes unis.

Et alors que tous les soldats et poli-

ciers philippins présents en Irak quittaient hier le pays pour le Koweït dans l'espoir d'obtenir la libération d'un otage philippin, un hélicoptère britannique s'écrasait à Bassora, causant la mort d'un soldat et en blessant deux autres.

Un chauffeur de camion turc a été tué et un autre enlevé samedi par des hommes masqués qui ont attaqué leur convoi dans le nord de l'Irak, a déclaré un chauffeur turc qui roulait dans le même convoi.

Mais le chauffeur égyptien retenu en otage, Sayed Mohammad Sayed Al-Gharbaoui, a été libéré hier, a annoncé un diplomate égyptien à Bagdad.

Des islamistes qui détiennent un chauffeur de camion philippin, Angelo de la Cruz, ont fixé un ultimatum au 31 juillet pour que Manille n'ait plus un soldat en Irak.

« Nous avions seulement un petit contingent et tous les soldats ont quitté hier l'Irak », a déclaré un diplomate philippin sous le couvert de l'anonymat.

Après avoir vivement critiqué Manille, les États-Unis ont cherché hier à minimiser la portée du retrait philippin, en le présentant comme une décision technique ne portant pas atteinte à la nature internationale de la coalition.

Ambassades

L'Irak a par ailleurs annoncé hier la nomination de 43 ambassadeurs à l'étranger, incluant le Canada. Lors d'une conférence de presse, le chef de la diplomatie, Hoshyar Zebari, a aussi souhaité un retour rapide de l'ONU.

« Le gouvernement irakien veut absolument tenir aux dates prévues la conférence nationale et les élections, mais ce processus nécessite un rôle actif de l'ONU », a-t-il déclaré.

GRANDE-BRETAGNE

Des plans anti-attentats trouvés au bord d'une route

CHRISTOPHE SCHMIDT
AGENCE FRANCE-PRESSE

LONDRES — La découverte au bord d'une route de plans confidentiels visant à protéger le principal aéroport de Londres, Heathrow, contre les attentats a relancé hier la crainte d'une menace terroriste au Royaume-Uni, tandis que l'État multiplie les mesures de sécurité.

Le ministre de l'Intérieur David Blunkett a parlé d'une « très mauvaise » nouvelle et attend les résultats des investigations.

Scotland Yard avait ouvert dimanche une enquête après qu'un automobiliste eut retrouvé les plans, et alors que le quotidien populaire *The Sun* s'appropriait à révéler le scandale.

Les documents ont été retrouvés près d'une station-service, sur une route longeant le terminal 4 de Heathrow, plus grand aéroport

d'Europe en matière trafic. Ils incluaient une liste de 62 sites à partir desquels des missiles pourraient être tirés contre des avions.

Des photos et plans établis par la cellule antiterroriste de Scotland Yard figuraient aussi dans le dossier, selon *The Sun*.

Le plan, établi en juin et valable jusqu'en décembre, détaillait les horaires de patrouille, le déploiement des tireurs d'élite sur les toits, les fermetures de routes et les itinéraires que des terroristes pourraient emprunter après une attaque.

« La zone autour de Heathrow est la plus construite des zones entourant les grands aéroports », s'est inquiété John Stewart, un représentant des riverains.

« Si un attentat réussissait ici, il ne toucherait pas que des avions, a poursuivi Stewart sur la BBC radio : Il toucherait aussi des centaines ou des milliers de maisons. Des mil-

liers de gens, peut-être, se retrouveraient sans abri ou pire ». « C'est une affaire très inquiétante », a estimé le professeur Paul Wilkinson, un expert britanniques du terrorisme, ajoutant que « ce genre d'information peut s'avérer très utile pour des terroristes ».

Londres et Athènes

La plupart des observateurs estiment que Londres et le reste du royaume sont confrontés à une menace précise et constante, en raison de l'engagement du Royaume-Uni en Irak et contre le terrorisme du réseau Al-Qaeda.

Dans son rapport 2004 publié en mai, l'Institut international d'études stratégiques (IIS) décrivait le Royaume-Uni comme l'endroit d'Europe le plus exposé à une attaque du type de celle qui a secoué Madrid le 11 mars, à égalité avec Athènes à la veille des JO de 2004.

LE TOUR DU GLOBE

INDE

Victimes de Bhopal

La Cour suprême indienne a ordonné hier à la Banque centrale de verser 15,03 milliards de roupies (326,7 millions US) aux victimes de la catastrophe de Bhopal, le pire accident industriel de l'histoire, qui avait fait plus de 14 000 morts en 1984. Après une longue bataille juridique, la firme américaine Union Carbide (rachetée par Dow Chemical) avait versé 470 millions au gouvernement indien, aux termes d'un accord conclu en 1989. La Cour avait alors ordonné au gouvernement d'en payer une partie aux victimes et à leurs familles

et de conserver le reste sur un compte à la Reserve Bank of India en prévision de nouvelles plaintes à venir. La totalité des fonds déposés à la banque sera versée aux victimes. AFP

ITALIE

Bossi part

Umberto Bossi, chef de la Ligue du Nord, a décidé hier de quitter le gouvernement de Silvio Berlusconi, un départ qui témoigne du malaise persistant au sein de la coalition au pouvoir en Italie. Le Conseil fédéral, instance dirigeante du parti, menace en outre de faire tomber le gouvernement si sa réforme fédéraliste n'est pas approuvée en septembre. « Umberto Bossi et la Ligue du Nord ne peuvent pas lier leurs noms à l'échec des réformes », selon le communiqué. Les dissensions se sont multipliées entre les quatre partis de la

coalition depuis les premiers revers électoraux de mai 2003. AFP

AFGHANISTAN

Trafic de cartes

La présidence a dénoncé l'achat ou la collecte de cartes d'électeur par des membres du gouvernement dans plusieurs régions d'Afghanistan. « De telles actions sont illégales, et les coupables seront punis selon la loi », a menacé le bureau du président Karzai. Le pays doit organiser le 9 octobre une élection présidentielle, premier scrutin démocratique de l'histoire du pays, et des législatives au printemps 2005. Par ailleurs, huit Afghans ont été blessés vendredi au cours d'une opération de destruction par l'armée américaine d'un stock d'armes appartenant à des villageois près de la base aérienne américaine de Bagram. AFP

PONTIAC LA PASSION DE CONDUIRE

UN APPEL SUFFIT

Revoici le concours « Décrochez votre GM »* toujours aussi excitant. Obtenez automatiquement 1 000 \$[†] de crédit et courez la chance de gagner jusqu'à 10 000 \$ de réduction. Vous pourriez même DÉCROCHER VOTRE VÉHICULE !

0% FINANCEMENT À L'ACHAT[†]

JUSQU'À 60 MOIS

SUR LA PLUPART DES MODÈLES 2004 ADMISSIBLES.

*Vous êtes à deux doigts
de décrocher votre prix !*



Pontiac Montana

228\$ /mois*

Terme de 48 mois à la location.
Transport et préparation inclus.

0\$

dépôt
de sécurité

0%

financement
à l'achat[†]

CRÉDIT AUTOMATIQUE DE 1 000 \$ INCLUS**

Plus faible consommation d'essence de sa catégorie pour une cinquième année consécutive* • Sécurité 5 étoiles • Garantie limitée 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise • Boîte automatique électronique 4 vitesses • Climatiseur et lecteur CD • Portes, vitres et rétroviseurs chauffants à commandes électriques • Télédverrouillage**

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

LE PROGRAMME DIPLOMÉS 1000\$

L'Association des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant au modèle neuf 2004 Montana (2UN16/R7A) en stock. Le modèle illustré comprend certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Les frais reliés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits payables à la livraison. *Aucun achat requis. Le concours est ouvert aux résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence. Le concours prend fin le 31 août 2004. Les prix s'appliquent à l'achat ou à la location de la plupart des véhicules neufs 2004 achetés et livrés au plus tard le 31 août 2004. Le concours ne s'applique pas aux modèles 2004/2005 de Cadillac, Hummer, Saturn, Saab, Isuzu, camions poids moyens, camionnettes des modèles 2500 HD à cabines régulière, allongée et cabine d'équipe/3500 (camionnettes et châssis-cabine), SSR de Chevrolet et fourgonnettes (passagers, marchandises et coupées). Les chances de gagner ne sont pas les mêmes pour tous les prix à gagner. L'attribution d'un prix à un participant choisi au hasard est subordonnée à ce qu'il réponde correctement à une question d'habileté mathématique. Une seule participation par personne. Au Québec, tous les participants recevront un crédit d'achat d'une valeur de 1 000 \$ ou gagneront l'un des prix suivants : 2 crédits d'achat d'un montant égal à celui que le participant devrait payer au concessionnaire pour le véhicule qu'il a acheté ou loué, selon le cas, incluant les taxes applicables ; 6 crédits d'achat d'une valeur de 10 000 \$; 10 crédits d'achat d'une valeur de 5 000 \$; 21 crédits d'achat d'une valeur de 2 500 \$; 99 crédits d'achat d'une valeur de 2 000 \$; 495 crédits d'achat d'une valeur de 1 500 \$. Le nombre de prix diminuera au fur et à mesure de leur attribution. Pour les chances de gagner ainsi que tous les autres détails, visitez gmcanada.com. Le crédit de 1 000 \$ comprend les taxes applicables. **Le crédit de 1 000 \$ est inclus dans les offres de cette publicité et ne peut être jumelé à aucun des prix offerts dans le cadre de ce concours. *Taux de financement à l'achat de 0 % pour des termes allant jusqu'à 60 mois sur les modèles admissibles. *À la location, paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois avec versement initial ou échange équivalent (3 327 \$). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 c du km après 80 000 km. Dépôt de sécurité payé par General Motors. Le dépôt ne sera pas remis au consommateur à la fin de la période de location. Première mensualité exigible à la livraison. *Basé sur les données publiées par le ministère des Ressources naturelles du Canada dans le Guide de consommation de carburant 2004. **Sécurité 5 étoiles pour le conducteur et le passager du siège avant lors des tests d'impacts latéraux. Tests effectués par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des É.-U. Cette offre est exclusive et ne peut être jumelée à aucune autre offre ni à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Un échange entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.

Sharon, persona non grata en France

Entre-temps, l'assassinat d'un juge israélien provoque une vague d'indignation

D'APRÈS AFP

JÉRUSALEM — Le président français Jacques Chirac a informé hier le premier ministre israélien Ariel Sharon qu'il « n'était pas le bienvenu » à Paris après son appel aux juifs de France à immigrer urgemment en Israël, rapporte la télévision israélienne.

« Après plusieurs semaines de contacts concernant une telle visite, il s'avère qu'elle est impossible et vous n'êtes pas le bienvenu à la suite de vos propos », a écrit Chirac, selon la télévision.

Une porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères s'est bornée à indiquer que le « Ministère ne publie pas le contenu de messages confidentiels ».

Par ailleurs, un juge du tribunal de district de Tel-Aviv a été assassiné

hier dans les faubourgs de Tel-Aviv, crime qui a provoqué une vague d'indignation en Israël. Ariel Sharon et le ministre de la Justice, Yossef Lapid, ont dénoncé cet assassinat à la tribune du Parlement, promettant que la police ferait tout son possible pour retrouver les coupables. Des élus ont exigé une lutte plus ferme contre le « crime organisé ».

Les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, groupe armé lié au Fatah du dirigeant palestinien Yasser Arafat, ont revendiqué ce meurtre, sans fournir de précisions permettant d'attester cette revendication.

Dans l'intervalle, un cadre du Hezbollah libanais, chargé du soutien à la résistance palestinienne, a été tué hier dans un attentat à l'explosif dans une banlieue de Beyrouth, provoquant la colère de la formation chiite.

PALESTINE

Appels réformistes

D'APRÈS AFP ET AP

JÉRUSALEM — Une coalition de mouvements palestiniens, dont le Fatah du président Yasser Arafat, a appelé hier à des réformes démocratiques pour mettre un terme aux tensions internes et à l'insécurité dans les territoires.

Le premier ministre Ahmad Qoreï affirmait entre-temps que la lettre de démission qu'il a présentée à Yasser Arafat dans le contexte de la crise était toujours « valable ».

« Nous appelons à des réformes démocratiques en profondeur, la fin de l'anarchie et de la corruption et le jugement des corrompus, affirme un communiqué des forces nationalistes et islamiques palestiniennes. Nous demandons la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice et la protection des libertés publiques », ajoute le texte signé par les 13 formations de la coalition,

dont le Hamas et le Jihad islamique.

Ces mouvements condamnent les actes de violence qui ont eu lieu la veille à Rafah, dans le sud de la bande de Gaza. Des affrontements armés interpalestiniens dans la nuit de dimanche y ont fait 18 blessés. Ces incidents ont conduit le président Arafat à revenir sur la nomination de son cousin Moussa Arafat à la tête de la sécurité générale.

Le remplacement de Moussa Arafat par le général Abdel Razzak Al-Majajda est « de la poudre aux yeux », ont dénoncé hier les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, groupe armé lié au Fatah d'Arafat. « Cette décision est une manière pour l'administration nationale d'éviter de procéder à des réformes », affirment les Brigades dans un communiqué.

Le général Majajda était chef de la sécurité publique dans la bande de Gaza avant qu'il ne soit démis de

ses fonctions par Arafat. « J'ai présenté ma démission pour des raisons évidentes, en raison du chaos sécuritaire, et je n'ai reçu aucune réponse du président Arafat. Mon offre de démission est toujours valable », a déclaré Ahmad Qoreï à la fin d'une réunion de son cabinet.

Au lendemain d'un série de désordres et d'enlèvements sans précédent dans la bande de Gaza, Qoreï avait présenté sa démission samedi au président de l'Autorité palestinienne, qui l'avait refusée.

Qoreï a indiqué hier qu'une commission interministérielle avait été mise sur pied pour « rencontrer Arafat et examiner la situation », et que cette commission allait « se rendre à Gaza pour rencontrer divers responsables ».

Les États-Unis ont aussi appelé hier l'Autorité palestinienne à prendre des mesures énergiques pour mettre un terme à la violence.



« CELUI QUI PENSE QUE CETTE OFFRE VA DURER SERAIT MIEUX DE LA FAIRE LAMINER. »

viens chercher ton volant!

ÉQUIPE TOYOTA

2004 CAMRY LE

279\$

par mois/location 48 mois*

Transport et préparation inclus

Comptant de 4 097 \$

Option 0 \$ comptant

également disponible à la location

Ville: 10,1 L/100 km[†]
Route: 6,7 L/100 km[†]

À partir de
24 800 \$*

ÉQUIPEMENT DE SÉRIE CAMRY LE 2004: Moteur 2,4 litres, 16 soupapes, VVT-i, 157 ch • Véhicule à émissions ultra-faibles • Transmission automatique • Système audio 6 haut-parleurs avec lecteur CD • Climatiseur • Régulateur de vitesse • Rétroviseurs extérieurs chauffants à télécommande assistée • Groupe électrique • Système d'accueil sans clé

Passez en mode sport pour seulement 28,10\$* de plus par mois‡. Équipement supplémentaire de la CAMRY SE 2004: Roues de 16 po en alliage d'aluminium • Suspension sport • Aileron arrière • Volant et levier de vitesses gainés de cuir • Garnitures de tableau de bord en aluminium • Calandre de style sport • Phares antibrouillards

OFFRE SPÉCIALE

2 mensualités gratuites et aucun dépôt de sécurité à la location* ou crédit à l'achat équivalent à 2 mensualités de location**



CAMRY SE

SUR TOUTES LES CAMRY 2004 EN STOCK

1,9% FINANCEMENT À L'ACHAT 36 MOIS^{††}

TOYOTA un coup de cœur sans fin



Votre nouvelle Toyota ne part jamais sans un plein réservoir d'essence, l'assistance routière et des tapis protecteurs. Votre concessionnaire www.acces.toyota.ca

ACCÈS TOYOTA

Découvrez une expérience d'achat tellement plus sympa avec Accès Toyota • Accès à des prix justes et équitables sans aucuns frais cachés • Accès à de l'information qui vous aidera à prendre une décision éclairée • Accès à des conseillers en produits qui sont là pour vous renseigner et non pour vous mettre de la pression • Sympa, non ?



Programmes de location au détail et de financement à l'achat de Toyota Canada inc. Sur approbation de crédit par Toyota Services Financiers. * Offres de location au détail valables sur les modèles Camry LE 2004 (BE32KP AA) et Camry SE 2004 (BE38KP AA) neufs en stock. Première et deuxième mensualités de 0 \$ sur les modèles Camry 2004 neufs en stock à l'exception de la Camry Solara 2004, pour des termes de location de 48 mois. Dans l'éventualité qu'un client désire avoir un terme de location moindre que 48 mois, un rabais représentant le coût de deux mensualités basées sur un terme de 48 mois sera accordé. Offre de 0 \$ dépôt de sécurité sur tous les modèles 2004 et 2005 neufs en stock à la location. Franchise annuelle de 24 000 km. Frais de 10 \$ (Camry LE et SE 2004) du kilomètre excédentaire. Immatriculation, enregistrement (y compris RDPRM), assurances et taxes en sus. † Le comptant demandé pour la Camry SE 2004 (BE38KP AA) est de 4 097 \$. Immatriculation, enregistrement (y compris RDPRM), assurances et taxes en sus. ** Crédit à l'achat équivalent à deux mensualités de location basées sur un terme de 48 mois, applicable au financement à l'achat des modèles Camry 2004 neufs en stock à l'exception de la Camry Solara 2004. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, l'enregistrement (y compris RDPRM), les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. †† L'offre de financement à l'achat de 1,9 % pour un terme de 36 mois est valable sur tous les modèles Camry 2004 neufs en stock à l'exception de la Camry Solara 2004 et de la Camry Solara cabriolet 2004. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, l'enregistrement (y compris RDPRM), les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus.

* PDSF pour les modèles Camry LE 2004 (BE32KP AA) neufs en stock. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, l'enregistrement (y compris RDPRM), les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. Composez le 1 888 Toyota-8 ou visitez www.acces.toyota.ca. † Cotes de consommation (ville/route) basées sur l'année-modèle 2004 pour une transmission automatique pour le moteur du modèle indiqué. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Photo à titre indicatif seulement. Les offres se terminent le 3 août 2004. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

LA PRESSE

ÉDITORIAL

La gifle iranienne



mouimet@lapresse.ca
 MICHÈLE OUIMET

Le Canada a reçu une gifle. Encore. Dans le dossier de Zahra Kazemi, la photographe canadienne battue à mort dans une prison de Téhéran en juillet 2003, Ottawa a reçu baffe par-dessus baffe.

L'Iran a joué avec les nerfs du gouvernement canadien. À ce petit jeu du chat et de la souris, les mollahs ont avalé le Canada tout rond.

Lorsque le procès de Mohammed Reza Ahmadi, accusé du meurtre de Mme Kazemi, a repris samedi, l'Iran a surpris tout le monde en acceptant que des observateurs étrangers, dont l'ambassadeur du Canada à Téhéran, Philip MacKinnon, soient présents.

Pourtant, trois jours plus tôt,

Il reste des recours : la Cour internationale de justice (CIJ) et une nouvelle résolution de l'ONU, plus costaud que la première.

L'Iran avait fermé les portes du procès à double tour et refusé d'accéder à la demande du Canada qui voulait y envoyer son ambassadeur.

Dimanche, lorsque M. MacKinnon s'est présenté pour assister à la suite du procès, il a été refoulé. Les autorités iraniennes l'ont fait poireauter pendant deux heures, dehors, sous un soleil de plomb, pour finalement lui dire qu'il n'était plus admis.

Comble du burlesque, le juge a décrété que le procès était terminé (après seulement trois jours d'audience), qu'il n'entendrait pas la flopée de témoins que les avocats de la famille Kazemi voulaient faire défiler à la barre et que le verdict serait rendu d'ici une semaine.

Furieux, le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, a, encore une fois (la troisième en un an), rappelé son ambassadeur.

Que faire d'autre? Expulser la quinzaine de diplomates iraniens en poste au Canada? Pourquoi pas. Rompre toutes relations diplomatiques avec l'Iran? Le Canada l'a déjà fait avec l'Afghanistan, en 1979,

après l'invasion des Soviétiques.

Mais que faire après ce coup de colère qui permettrait à Ottawa de se défouler et de dire à la face du monde qu'il ne faut pas le prendre pour un tapis sur lequel on s'essuie les pieds? Le dialogue sera coupé, le Canada sera absent de Téhéran et il y perdra ses antennes.

Manier l'arme des sanctions économiques? À peine 0,06 % des exportations canadiennes vont vers l'Iran.

Ottawa peut bien rompre tout lien avec l'Iran, ça ne changera pas grand-chose. Jusqu'à maintenant, le dialogue a tourné court et le Canada n'a rien obtenu, ni le rapatriement du corps de la photographe, ni les rapports d'enquête et d'autopsie, ni un procès juste et équitable. Seul élément positif: l'histoire a mobilisé la communauté internationale et fait le tour des médias.

Il reste des recours: la Cour internationale de justice (CIJ) et une nouvelle résolution de l'ONU, plus costaud que la première. En novembre, le Canada a réussi à faire condamner l'Iran pour usage de la torture et autres infractions aux droits de la personne. Dans l'affaire Kazemi, l'affront est trop grand pour passer l'éponge et la justice iranienne a perdu, dimanche, sa dernière once de crédibilité.

La CIJ a du poids. Elle vient de taper sur les doigts du premier ministre israélien, Ariel Sharon, pour la construction de son mur, jugé illégal, en Cisjordanie. La justice internationale est lente mais crédible.

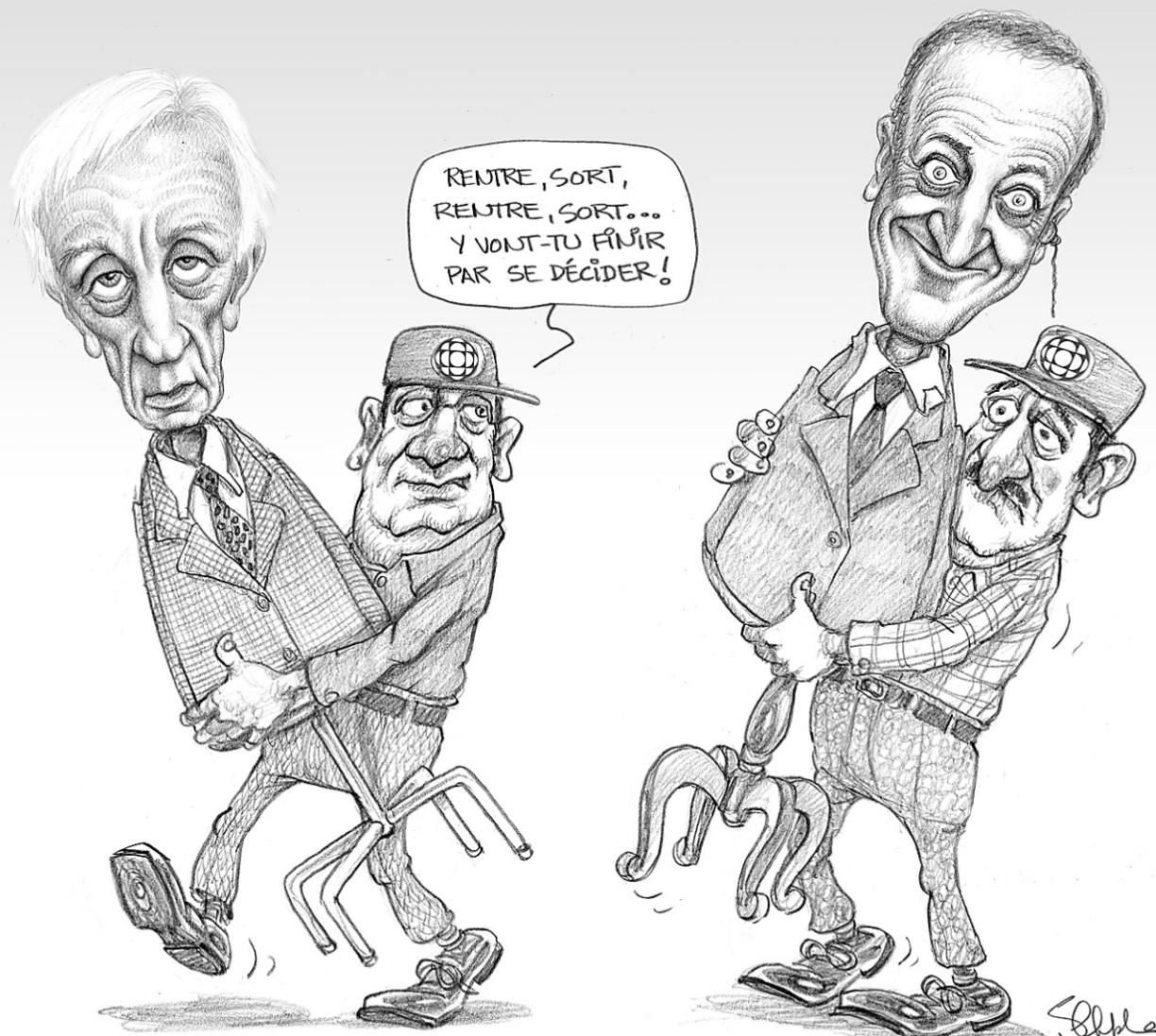
Étrangement, les réponses viendront peut-être de l'Iran. Le Canada est coincé entre les réformistes, incarnés par le président du Parlement iranien, Mohammed Khataami, et les conservateurs purs et durs qui contrôlent l'appareil judiciaire. L'affaire Kazemi a exacerbé la lutte qui oppose les deux factions.

Les conservateurs tiennent mordicus à enterrer cette histoire qui risque de les éclabousser. Rien de mieux qu'un procès bâclé et un accusé désigné d'avance pour étouffer l'affaire. Les réformistes, eux, dénoncent ce procès fantôme et affirment que l'accusé n'est qu'un bouc émissaire.

S'il est reconnu coupable, jurent les réformistes, ils débatteront « toute la vérité ». Une menace qui fait trembler les conservateurs et qui a sûrement plus de poids que le rappel de l'ambassadeur canadien.

Chapleau en vacances

LA RELÈVE À RADIO-CANADA



serge.chapleau@lapresse.ca

EN REPRISE

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

En réponse à la lettre de M. Sylvain Charlebois, « Pourquoi nous quittons le Québec », La Presse, lundi 19 juillet

« Menace » de retour!

Cette lettre semble être un réquisitoire pour mieux se faire accepter par ses nouveaux concitoyens; en abaissant le Québec, on relève le niveau d'excellence des autres provinces. Au cas où M. Charlebois ne le saurait pas, il va bientôt apprendre que les résidents de la Saskatchewan paient aussi des impôts provinciaux. Et pour ce qui est de la taxe de vente au détail, je lui suggère de visiter les provinces de l'Atlantique. Pour tous les autres petits irritants, je suis persuadé que M. Charlebois va trouver des équivalences dans ses nouvelles contrées. Le plus dérangeant dans cette histoire est que M. Charlebois nous « menace » de revenir au Québec un jour, peut-être.

Gaston Mc Duff

Du mépris

Monsieur Charlebois, C'est avec une profonde amertume que j'ai pris connaissance des raisons pour lesquelles vous laissez tomber le Québec. Que vous ne soyez pas d'accord avec les politiques sociales et économiques du gouvernement québécois, soit, mais que vos déceptions et vos frustrations personnelles vous poussent à porter sur l'ensemble de notre société un regard empreint de mépris me choque. Provenant d'un universitaire si prompt à débusquer la « médiocrité » québécoise, une réflexion aussi simplette surprend! J'espère que votre séjour en Saskatchewan vous apprendra que le Québec ne détient pas le monopole de la bêtise, des « personnages burlesques », de la « bouffonnerie politique » et des « enjeux anodins ».

Charles Théorêt

Vous avez raison de quitter le Québec

Je crois que vous avez raison de quitter le Québec, mais les raisons que vous invoquez me semblent incomplètes. Ainsi remarquerez-vous le service client est meilleur aux caisses enregistreuse des centres d'alimentation des autres provinces. Plus de caissiers plus de service. De plus, vous aurez la chance de parfaire votre langue seconde et devenir parfaitement bilingue ce qui est essentiel pour être bien servi au Canada. Vous allez voir que la médiocrité n'est pas la norme là-bas, non, une mentalité ouverte sur le monde y est la norme, ce que l'on a remarqué lors des discours de Harper recyclés de l'Alliance. C'est fou ce qu'ils sont innovateurs en termes de vision.

Michel Nadeau

OPINION

Les droits civils sous l'Autorité palestinienne d'Arafat: lamentable!

JEAN-CHARLES CHEBAT
 L'auteur enseigne à HEC Montréal.

Hier, le premier ministre d'Arafat lui a remis sa démission: la sécurité des Palestiniens est incontrôlable en raison de l'incurie de l'Autorité palestinienne (AP), laquelle est due à la corruption rampante, dénoncée de l'intérieur et de l'extérieur, tant par les Palestiniens eux-mêmes mais par l'Union européenne, les États-Unis, l'Égypte, la Jordanie et, plus récemment, l'adjoint au secrétaire-général de l'ONU. Ce qui est moins connu est l'état déplorable des droits de la Personne sous le gouvernement d'Arafat.

Le rapport de Human Rights Watch est clair: « Le traitement des Droits de l'hom-

Les Palestiniens viennent d'exprimer leur écoeurément profond des 10 ans de régime d'Arafat.

me par l'Autorité palestinienne est lamentable », comme l'écrit sa directrice Hanny Megaly, en 1998, plus de deux ans avant le début de la seconde intifada, alors qu'Arafat était en contrôle total des Territoires dont il avait la gouvernance selon les Accords d'Oslo.

L'organisation de l'extrême-gauche israélienne des droits de la Personne, B'Tselem, systématiquement critique des politiques du gouvernement Sharon, a dénoncé avec

indignation les procédures judiciaires et policières de l'AP. Le rapport cite abondamment des cas de Palestiniens arrêtés et emprisonnés arbitrairement, traduits en secret devant des cours d'exception où seul le procureur a droit de s'exprimer, où l'avocat n'a pas accès au dossier de son client ni à des témoins, où le procès dure 15 minutes. Les procès peuvent être encore plus expéditifs.

Le lecteur a peut-être vu, fin mai 2004, sur TV5, en provenance de France, de Belgique ou de Suisse, je ne sais plus, l'assassinat d'un homme en pleine rue, devant la foule: une auto chargée de quatre tueurs s'arrête devant un homme; l'un des tueurs harangue la foule et dénonce l'homme comme collaborateur. « Que doit-on faire à des traîtres? », lui demande-t-il? Sans attendre la réponse de la foule, il tire une rafale sur le « traître ». L'auto démarre. La foule regarde le cadavre. C'est tout. Le reportage décrit les tueurs comme des membres des Brigades d'Al-Aqsa, branche armée du Fath d'Arafat.

Plusieurs centaines de Palestiniens ont été assassinés par les dites « Forces de sécurité » palestiniennes. Erika Waak, rédactrice en chef de *The Humanist*, dénonce le silence des médias sur le sort des Palestiniens victimes de l'AP. En résumé, voici ce qu'elle dit; « Pendant plus de dix ans, l'AP a violé les droits humains des Palestiniens et leurs libertés civiles en commettant régulièrement des assassinats de civils — collaborateurs, protestataires, journalistes, et autres — sans accusation ni procès



Yasser Arafat

PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE

équitable. De tous les Palestiniens tués, par les forces de sécurité israéliennes et palestiniennes, 16 % ont été des victimes des forces de sécurité palestiniennes »

Le rapport de Freedom in the World 2001-2002 corrobore cette analyse: « Les libertés civiles ont décliné en raison des assassinats de civils palestiniens par les Forces de sécurité palestiniennes; les procès et exécutions de prétendus collaborateurs par l'AP; les assassinats extra-judiciaires de prétendus collaborateurs par des

milices et l'encouragement explicite et officiel de la jeunesse palestinienne à affronter les soldats israéliens, les mettant ainsi directement en danger »

Les Palestiniens viennent d'exprimer leur écoeurément profond des 10 ans de régime d'Arafat. Dans une entrevue, un représentant sénior de Freedom House, Michael Goldfarb, disait: « Aucune protestation publique contre l'AP n'est tolérée, et les Palestiniens sont emprisonnés ou abattus par les forces de sécurité de l'AP. Au jet de pierres, l'AP répond par les armes à feu ». Ce fut le cas en octobre 2001, entre autres occasions, lorsque Arafat réprima les démonstrations palestiniennes pro-Ben Laden, très gênantes devant l'opinion publique mondiale.

Quant aux journalistes palestiniens dont les reportages après le 11 septembre n'avaient pas l'heur de plaire à Arafat, ils sont régulièrement menacés par l'AP et en sont des victimes potentielles, par exemple ceux ayant montré les manifestations de joie après les attentats du 11 septembre, ou ceux critiquant moindrement le président Arafat. Les médias récalcitrants sont fermés fréquemment (rapport de Human Rights Watch 2001 intitulé *Palestinian Authority: End Torture and Unfair Trials*). La liste des sources sur ce thème est longue.

Écoeurément profond

Les Palestiniens viennent d'exprimer leur écoeurément profond des 10 ans de régime d'Arafat. Leurs récentes manifestations dans la rue sont le signe de la chute de ce dictateur. Les Arabes eux-mêmes exigent son départ; d'Égypte, de Jordanie, d'Arabie Saoudite, d'Oman (et sans doute d'ailleurs), les Arabes montrent à Arafat la direction de la sortie. Sa crédibilité est nulle. Il ne trouve paradoxalement de support que dans certaines capitales occidentales, dont Paris. Cette situation paradoxale ne saurait durer cependant: pour le bien de tous, à commencer par celui des Palestiniens.

CRTC: l'abus de pouvoir



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Le CRTC doit revenir sur ses décisions concernant CHOI-FM et la station arabe Al-Jazira sous peine d'être à jamais discrédité. Je reviens sur ce sujet que j'abordais samedi, car on ne consacra jamais trop d'espace à la défense de la liberté d'expression.

Reprenons d'abord le cas de CHOI, une station que les commissaires du CRTC, de même d'ailleurs que les commentateurs montréalais, ont jugée sans jamais l'avoir entendue, puisqu'elle n'est syntonisée qu'à Québec. (On peut la capter sur Internet mais qui donc écoute la radio locale d'une autre ville sur Internet? Sans compter que pour évaluer une programmation il faut l'avoir écoutée souvent, et sur une assez longue période).

À la suite de ma chronique de samedi, où je disais qu'il fallait tolérer CHOI malgré les outrances verbales de ses animateurs, j'ai reçu une lettre éclairante de Francis Lévesque, un étudiant au doctorat en anthropologie de l'Université Laval. Lui, au moins, parle de ce qu'il connaît, puisqu'il écoute occasionnellement la station.

Il blâme ceux qui ont « porté un jugement hâtif sur CHOI » sans jamais avoir « entendu une minute de sa programmation », se fiant aux citations choisies hors-contexte par le CRTC... avec d'ailleurs une évidente mauvaise foi, puisque l'organisme utilise à tour de bras des citations explosives d'André Arthur, qui ne collabore plus à CHOI depuis avril!

M. Lévesque signale que certaines émissions sont « très intéressantes », et que plusieurs de ses animateurs (il cite Dominique Morais, un « ex » de TQS et Gilles Parent, que TVA voulait embaucher) respectent à la lettre les normes du métier.

Personne ne mentionne, dit-il, que lorsque Jeff Fillion a lancé qu'il fallait « tirer la plogue » sur certains handicapés, son équipe l'a vertement engueulé en studio — tout comme d'ailleurs nombre d'auditeurs horrifiés — et qu'il a ensuite lui-même atténué ses propos.

« Les gens sont beaucoup plus intelligents et critiques que le CRTC semble penser », conclut M. Lévesque.

Il y a tout de même des raisons pour lesquelles CHOI est la radio la plus populaire à Québec! On a eu tort de la qualifier de « trash radio », alors qu'il ne s'agissait que de quelques propos « trash ».

Au moment où le CRTC décidait de fermer, sur la foi de 45 plaintes (!), une entreprise qui fait vivre une quarantaine de personnes et qui plaît à son public — un public pas si facilement manipulable que cela — le seul problème de CHOI était qu'elle n'avait pas respecté à la lettre les directives précédentes du CRTC et comptait encore à son service non pas deux, mais un seul animateur à la langue fourchue... dont le CRTC et les commentateurs hors Québec ne connaissent que les excès verbaux. Ces excès sont-ils systématiques? Simplement occasionnels? On ne le sait même pas. Et pourquoi diable une société libre et adulte ne pourrait-elle pas tolérer l'excès verbal?

Ce retrait arbitraire d'une licence pour quelques propos « offensants » est un abus de pouvoir intolérable. On ne recourt pas à la bombe atomique pour tuer une mouche.

Al-Jazira, maintenant. Ici, le CRTC ne se contente plus d'être autocratique, il perd carrément la boussole. Le régime de censure qu'il forcerait les diffuseurs du « CNN arabe » à mettre en place est encore plus aberrant que celui qui consisterait à obliger les propriétaires de kiosques à journaux à passer chaque matin au peigne fin tout le contenu de leurs publications et à en arracher les pages qu'ils jugeraient « offensantes ».

Les compagnies de câble devraient embaucher d'innombrables traducteurs arabes, et adjoindre à chacun non pas un seul « juge », mais un comité d'évaluateurs, puisque le jugement d'une seule personne, en pareille matière, est éminemment subjectif. Comme la chaîne diffuse 24 heures sur sept jours, l'appareil de censure devrait être multiplié exponentiellement. C'est de la folie pure.

Rien d'étonnant à ce que les distributeurs aient déjà annoncé qu'ils ne pourraient diffuser Al-Jazira dans de pareilles conditions. (Ils l'ont fait poliment, remarquez, car dans le milieu de la radiodiffusion, tout le monde a une peur bleue du CRTC, qui a droit de vie et de mort sur les entreprises. C'est d'ailleurs ce qui explique que l'Association des radiodiffuseurs n'ose pas prendre fait et cause pour CHOI-FM).

Dans l'affaire Al-Jazira, le CRTC fait un mal inouï à la réputation du Canada. Imaginez : même Israël, qui n'a pas de raison de se réjouir des propos antisémites et antisionistes occasionnellement entendus sur les ondes d'Al-Jazira, permet sa diffusion intégrale sur son territoire et même dans les territoires occupés!

Seules des dictatures du monde arabe — le Soudan par exemple — ont baïllonné cette jeune chaîne dynamique qui est en fait la seule du monde arabe à ne pas être à la solde d'un gouvernement et à respecter (en général) des pratiques journalistiques éprouvées. Canada-Soudan? Beau tandem...

Le « Parlement de la radiodiffusion » a-t-il trop de pouvoir?

Trois décisions du CRTC (Al-Jazira, RAI et CHOI-FM) ont suscité de très nombreux commentaires

FLORIAN SAUVAGEAU



L'auteur enseigne au département de communication de l'Université Laval.

Chaque fois que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) rend une décision controversée, immanquablement, le scénario se répète. On réclame la mise à mort de ce « dinosaure » (le mot est d'Alain Dubuc, il y a quelques années). Alors qu'on peut très bien être en désaccord avec le CRTC sans vouloir pour autant s'en débarrasser. La semaine dernière, alors que le Conseil a rendu trois décisions contestées (Al-Jazira, la RAI et CHOI-FM), les accusateurs se sont faits plus pressants et les attaques plus sévères. Au mieux, le CRTC serait anachronique. Au pire, il menacerait la liberté d'expression. De Toronto à Montréal, les ténors de l'opinion se sont prononcés. L'accusé me semble bien vite avoir été condamné. Sans avoir eu droit, comme disent les juristes, à une « défense pleine et entière ».

Le CRTC existe depuis 1968. La Loi sur la radiodiffusion, adoptée cette année-là, lui conférait un ensemble considérable de pouvoirs dans la mise en oeuvre de la politique canadienne de la radiodiffusion (article 3 de la loi). Ces pouvoirs, confirmés par la loi de 1991, sont tels (faire des règlements comme celui sur les propos offensants, utilisé dans le non-renouvellement de la licence de CHOI, imposer des conditions de licence, suspendre, révoquer, renouveler ou non les licences, etc.) que certains parlent de lui, ironiquement, comme du « Parle-

ment de la radiodiffusion ». Ces pouvoirs sont-ils excessifs? Faut-il revoir le rôle du CRTC? Cette question en entraîne une autre. Faut-il réviser la Loi sur la radiodiffusion?

Dans un éditorial plutôt superficiel publié la semaine dernière, le *Globe & Mail*, qui nous a habitués à mieux, se demande pourquoi les amateurs de la radio et de la télévision seraient moins libres que les rédacteurs d'un magazine satirique ou que les humoristes du Festival juste pour rire, souvent tout aussi offensants, croit-il, et qu'on ne fait pas taire pour autant. « Pourquoi la radio serait-elle si différente? » La question n'est pas nouvelle. Et la réponse est simple. Parce que les titulaires de licences de radio et de télévision sont fiduciaires d'un bien public : les ondes. Contrairement à ce que l'on entend souvent, les fréquences sont toujours limitées. Un organisme doit encore les distribuer. En contrepartie de

Les titulaires de licences de radio et de télévision sont fiduciaires d'un bien public : les ondes.

l'utilisation d'une fréquence et des revenus qui accompagnent l'octroi d'une licence, les radiodiffuseurs s'engagent à respecter certaines règles et à assumer certaines responsabilités, sous l'autorité du CRTC. Les conditions de licence forment en quelque sorte les termes d'un pacte que passe le radiodiffuseur avec l'organisme de réglementation.

Cette situation de « liberté encadrée » pour la radio et la télé n'est pas propre au Canada. La plupart des pays démocratiques ont jugé acceptable des limitations plus strictes pour la radio et la télévision que

pour la presse écrite. Au Canada, compte tenu des exigences de la Charte constitutionnelle de 1982, ces limitations doivent être « raisonnables », et leur « justification » doit pouvoir se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique. Si CHOI poursuit son projet de soumettre le dossier aux tribunaux, nous verrons bien si la Loi sur la radiodiffusion impose aux radiodiffuseurs des contraintes qui vont à l'encontre de la liberté d'expression et de la presse garanties par la Charte.

Un bilan positif

Le CRTC n'est pas parfait. Il a souvent cafoillé ces dernières années. On a toutefois coutume d'entendre ses détracteurs dénoncer sa mollesse plutôt que sa sévérité. Au-delà des cas d'espèce, le Comité permanent du patrimoine (Comité Lincoln) a noté dans son examen du système de radiodiffusion publié à l'été en 2003 que bien peu des témoins entendus avaient loué le travail du CRTC, et a recommandé de clarifier son rôle. On peut ne pas aimer certaines des décisions du Conseil. Mais il ne faut pas oublier que son bilan est loin d'être négatif. Avec quelques autres outils de politique publique, dont au premier chef Radio-Canada, le CRTC a permis de maintenir une présence canadienne forte dans l'audiovisuel. Sans lui, et sans la Loi sur la radiodiffusion qui lui octroie ses pouvoirs, sans les quotas de contenu canadien et de musique francophone, nous serions davantage intégrés (si cela est possible!) à l'environnement culturel américain. Et nos artistes et créateurs n'auraient guère d'espace pour s'exprimer. Le CRTC est aussi à sa façon un facteur de liberté, n'en déplaise à ceux qui l'accusent de la museler. Il faudrait y penser deux fois avant de s'en débarrasser.

Pourquoi les libéraux ont-ils perdu davantage de votes au Québec?

PATRICK FOURNIER

Université de Montréal,

ANDRÉ BLAIS,

Université de Montréal,

JOANNA EVERITT,

Université du Nouveau-Brunswick,

ELISABETH GIDENGIL,

Université McGill,

NEIL NEVITTE,

Université de Toronto

Les auteurs sont tous professeurs de science politique et membres du groupe « Études sur l'élection canadienne »

Le 28 juin dernier, forts de l'appui de 37 % des électeurs canadiens, les libéraux ont formé un gouvernement minoritaire. Même s'ils ont perdu davantage de sièges en Ontario, c'est au Québec que les libéraux ont subi la plus forte baisse de leur appui populaire. Au Québec, ils ont perdu dix points de pourcentage, cinq fois plus que dans le reste du Canada (deux points). Pour quelle raison la popularité du Parti libéral a-t-elle décliné plus fortement au Québec qu'ailleurs au pays? Comment expliquer que c'est le Bloc québécois, plutôt que le Parti conservateur, qui a profité du déclin libéral?

Le scandale des commandites

Certains ont suggéré que le scandale des commandites était responsable de la faible performance des libéraux au Québec. Puisque l'objectif principal du programme des commandites était de convaincre les Québécois de ne pas se séparer et puisque plusieurs acteurs politiques impliqués dans le scandale provenaient du Québec, il est possible que le scandale ait eu davantage d'impact auprès des résidents du Québec.

Nos données n'appuient pas cette interprétation. Le scandale a fait mal aux libéraux au Québec, mais pas plus qu'ailleurs. En fait, les Québécois étaient moins nombreux que les électeurs des autres provinces à croire qu'il y avait beaucoup de corruption sous le gouvernement Chrétien (69 % c. 82 %).

Par contre, les Québécois ont été plus durs envers Paul Martin. Ils étaient plus nombreux que les résidents du reste du Canada à croire que le premier ministre était au courant du scandale (86 % c. 75 %). Ils étaient aussi moins portés à penser que Paul Martin empêcherait ce type de scandale de se reproduire à l'avenir (37 % versus 46 %).

Il y a donc quelques différences dans les réactions des Québécois et les autres Canadiens au scandale des commandites, mais ces différences sont modestes et ne vont pas toutes dans le même sens. Elles ne permettent pas d'expliquer pourquoi la chute du Parti libéral fut plus accentuée au Québec, ni pourquoi le Bloc québécois en a davantage bénéficié.

Le débat

Gilles Duceppe a clairement été le gagnant du débat en français. Les trois-quarts de nos

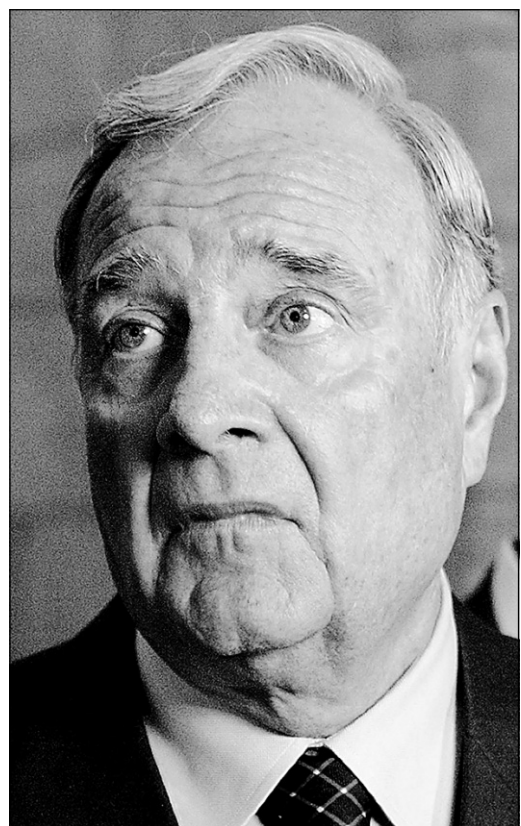


PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE

Paul Martin

répondants québécois qui ont vu le débat ont déclaré que Duceppe avait offert la meilleure performance. Cette perception était aussi répandue parmi ceux qui avaient seulement entendu parler du débat. Même la plupart de ceux qui ont vu le débat en anglais au Québec pensaient que le chef du Bloc québécois avait également gagné le deuxième débat.

D'ailleurs, il y a d'importantes différences dans les évaluations de Gilles Duceppe avant et après les débats. La proportion des citoyens lui donnant une note positive est montée de 38 % à 59 %. Le nombre de gens le considérant honnête a augmenté de 54 % à 70 %. Et ceux qui le trouvaient compétent sont passés de 51 % à 68 %.

Ces gains de popularité personnelle se sont traduits en gains de popularité pour le parti. Suite aux débats, l'appui au Bloc québécois s'est accru de dix points de pourcentage.

Ainsi, c'est largement parce que Gilles Duceppe a remporté le débat français (alors que le débat anglais n'a pas vraiment eu d'effet) que le Parti libéral a perdu une portion plus importante de ses appuis au Québec qu'ailleurs.

Les conservateurs?

Alors que le Bloc profitait de la chute des libéraux, leur part du vote augmentant de neuf points de pourcentage par rapport à 2000, les conservateurs perdaient trois points au Québec (par rapport au vote combiné du Parti progressiste-conservateur et de l'Alliance can-

nadienne). Cette érosion de la droite n'est pas unique au Québec. Dans chacune des provinces, le nouveau Parti conservateur a obtenu moins de votes en 2004 que le Parti progressiste-conservateur et l'Alliance canadienne réunis en 2000.

Ce qui fait la particularité du Québec, c'est le peu d'appui que le nouveau parti a réussi à y décrocher.

Les Québécois ont trouvé le chef conservateur et son parti moins attrayants que le reste du pays. Ce n'est pas tant qu'ils considéraient Stephen Harper et le Parti conservateur trop extrémistes. Au contraire, ils avaient moins tendance que les électeurs non-québécois à décrire le chef et son parti comme étant trop extrémistes. Cependant, ils leur ont donné une évaluation plus négative. En comparaison avec les électeurs du reste du pays, moins de Québécois ont évalué positivement Stephen Harper (27 % c. 36 %) et moins d'entre eux ont accordé une note positive au Parti conservateur (25 % c. 38 %).

La faiblesse de la droite au Québec peut provenir du fait que sa population est plus tolérante sur les questions sociales que le reste du Canada. Au cours de la dernière élection, les Québécois appuyaient davantage le mariage entre couples homosexuels (40 % c. 28 %), favorisaient plus la réhabilitation des jeunes contrevenants (48 % c. 36 %) et s'opposaient davantage à la peine de mort (49 % c. 42 %). Notons toutefois que ces différences ne sont pas énormes et ne peuvent expliquer pourquoi le Parti conservateur n'a obtenu que 9 % des votes.

Ceci dit, le Québec pourrait tout de même constituer un terrain fertile pour la montée de la droite sur d'autres enjeux. Par exemple, une majorité au Québec est en faveur d'une certaine privatisation des hôpitaux (64 %), beaucoup plus que dans le reste du pays (37 %).

Néanmoins, le Parti conservateur fait face à un adversaire particulièrement coriace au Québec pour le titre d'alternative aux libéraux. En effet, le Bloc québécois peut compter sur une large base partisane et une organisation bien implantée. Tant que ce parti demeurera le refuge naturel des souverainistes et des nationalistes de la province, il sera difficile pour les conservateurs de faire des progrès substantiels.

À propos de l'enquête : L'Étude sur l'élection canadienne s'appuie sur un sondage roulant qui implique des entrevues auprès de petits échantillons de répondants à chaque jour de la campagne. Les entrevues ont commencé le premier jour de la campagne (soit le 23 mai) et se sont terminées le jour précédant l'élection (le 27 juin). Au total, 4300 entrevues de 30 minutes ont été complétées. L'Institut de recherche sociale de l'Université York a effectué les entrevues, sous la direction des auteurs de ce texte. Le taux de réponse a été de 53 %. La recherche a été rendu possible grâce à l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et d'Élections Canada.

OUVREZ UNE PORTE À L'ÉTÉ.



Prix AJAC Voiture de l'année 2004
Meilleure voiture sport et performance

« Le meilleur achat de sa catégorie »

« Coup de cœur »

Le Guide de l'auto 2004

vroum-vroum



MAZDA *RX8* 2004

Louez à partir de

529\$ par mois, pour 48 mois*
Transport et préparation inclus

-OU-

Achetez à partir de

36 795\$[†]

0\$ COMPTANT
DÉPÔT DE SÉCURITÉ
À LA LOCATION
SUR CES MODÈLES*



Indice de sécurité
le plus élevé lors d'impact*



Modèle GS illustré

MAZDA MPV GX 2004

Louez à partir de

279\$

par mois, pour 60 mois*
Transport et préparation inclus

-OU-

Obtenez
0%

de financement à l'achat**
ou à la location*
jusqu'à 60 mois



MAZDA B3000 DUAL SPORT 2004

Louez à partir de

269\$

par mois, pour 48 mois*
Transport et préparation inclus

-OU-

Obtenez
0%

de financement à l'achat
jusqu'à 60 mois**



MAZDA MIATA MX-5 2004

Louez à partir de

369\$

par mois, pour 48 mois*
Transport et préparation inclus

-OU-

Obtenez
0%

de financement à l'achat
jusqu'à 48 mois**



NOTRE ENGAGEMENT VOUS CERTIFIE QUE VOTRE NOUVELLE MAZDA EST INSPECTÉE, REÇOIT DES PROTÈGE-TAPIS ET UN PLEIN D'ESSENCE À LA LIVRAISON.
GARANTIE LEADERSHIP MAZDA
Renseignez-vous sur notre remarquable garantie complète.
ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES MAZDA
Renseignez-vous sur le programme d'assistance routière Mazda, offert gratuitement avec toute nouvelle Mazda.



mazda

www.mazda.ca



Vous trouverez beaucoup **plus** chez vos concessionnaires Mazda du Québec.

INFORMEZ-VOUS AU SUJET DU PROGRAMME MAZDA POUR LES DIPLOMÉS.
*Offre réservée aux particuliers et par rapport sur les Mazda RX-8 2004 (modèle 1S5F64A00) neuves, taxes et frais de transport et préparation (925\$), immatriculation, assurances, taxes et frais de financement disponibles. **Taux de location personnalisée Mazda: offres portant uniquement sur la location au détail des Mazda RX-8 2004 (modèle 1S5F64A00) en sus.
†Indice de sécurité le plus élevé accordé à la MPV 2004 par la NHTSA des É.-U., à la fois pour le conducteur et les passagers, lors de tests d'impact frontal, latéral et arrière. **Rapports de l'IIJMC 1997-2003. Les modèles illustrés peuvent être offerts en option ou de série sur d'autres modèles. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Les concessionnaires peuvent vendre ou louer à prix inférieur. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Offres d'une durée limitée à compter du 11 juillet 2004.